

Assemblée publique de consultation tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, lundi le 7 avril 2025, à 19 h, sous la présidence de monsieur le maire Daniel Côté.

Étaient présents, M. Marc Dupont, coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Mme Isabelle Vézina, greffière et Mme Élodie Mercier, greffière adjointe.

À 19 h 01, monsieur le maire invite le coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement à présenter les modifications apportées par le projet de règlement :

Règlement 1155-11-04 :

Règlement amendant le plan d'urbanisme 1155-11 en :

- ajoutant l'article **5.4 Les zones à revitaliser : dynamiser, rénover, moderniser** ;

Le coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement mentionne également qu'une consultation écrite s'est tenue du 20 mars au 4 avril 2025 soit depuis la publication de l'avis public annonçant la tenue de l'assemblée de consultation et qu'aucune personne n'a communiqué avec son service concernant ce règlement.

1 Personne assistait à l'assemblée.

À 19 h 04, aucune question n'étant posée, l'assemblée est fermée.

---

MAIRE

---

GREFFIÈRE-ADJOINTE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, le lundi 7 avril 2025 à 19h30, à laquelle assistaient le conseiller Mathieu Denis, le conseiller Jean-Michel Noël, le conseiller Réal Côté, le conseiller James Keays, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Était absente : la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé.

Étaient également présents, M. Sébastien Fournier, directeur général adjoint, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, M Jérôme Tardif, directeur aux communications et M. Marc Dupont, coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, M. Jocelyn Villeneuve, directeur général, Mme Isabelle Vézina, greffière et Mme Élodie Mercier, greffière adjointe.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
  - 4.1 rapport du maire
  - 4.2 **État des revenus et dépenses**
- 5. QUESTIONS DU PUBLIC**
  - question d'ordre général;
  - durée maximale: 20 minutes;
  - chaque intervenant doit s'identifier;
  - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**
- 7. ACCEPTATION DES COMPTES**
  - 7.1 comptes du mois;
- 8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
  - 8.1 ouverture de soumissions - Acquisition de bacs à chargement avant pour les matières résiduelles
  - 8.2 ouverture de soumissions - Entretien paysager secteurs de Gaspé et de Rivière-au-Renard
  - 8.3 ouverture de soumission - soumission - vente du lot 5 168 645, cadastre du Québec - Matricule 0336-78-6538 - Monsieur Guylain Côté
  - 8.4 services professionnels - Réfection et ajout de vannes du barrage du lac D'Amours
- 9. SERVICES MUNICIPAUX**
  - 9.1 Protection contre les incendies**
  - 9.2 Urbanisme, aménagement et environnement**
    - 9.2.1 nomination de 3 membres et d'un substitut au comité de démolition
  - 9.3 Loisirs et culture**
    - 9.3.1 aide financière - Électricité Comité local de développement de l'Anse-à-Valleau
    - 9.3.2 reconnaissance de l'organisme - Ensemble pour un accès aux ressources marines
  - 9.4 Travaux publics**
    - 9.4.1 taux de location de machineries lourdes de la ville 2025-2026
  - 9.5 Services administratifs**

- 9.5.1 dépôt du rapport de gestion et prolongation du contrat de service - Éconergie GPMM Inc.
  - 9.5.2 aide financière - Club Nautique Forillon Inc.
  - 9.5.3 aide financière Club Nautique Jacques-Cartier de Gaspé Inc.
  - 9.5.4 aide financière-jeux FADOQ Gaspésie Îles-de-la-Madeleine
  - 9.5.5 ordonnance au trésorier vente des immeubles ou saisie et vente des meubles pour défaut de paiement des taxes
  - 9.5.6 contribution financière au transport adapté et collectif de la Côte-de-Gaspé Inc.
  - 9.5.7 ouverture de soumissions - fourniture de carburants d'aviation 100 LL et JET A1 à l'aéroport Michel-Pouliot
- 9.6 Services juridiques et greffe**
- 9.6.1 offre de règlement (Transaction - Quittance) - Promutuel de l'Estuaire, société mutuelle d'assurance générale - 110-22-001624-247
  - 9.6.2 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1548-25
  - 9.6.3 demande de dérogation mineure - monsieur Charles Élément
  - 9.6.4 nomination de représentants de la ville pour signature d'une servitude - Dossier PPCMOI 1444-21-003
  - 9.6.5 acceptation offre de service - Évaluateur pour le 3, rue Dunn - Lot 3 619 214, cadastre du Québec - SAI-Q-273763-2403
  - 9.6.6 acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1156-11 et date de l'assemblée de consultation (premier projet 1156-11-68)
- 9.7 Direction générale**
- 9.7.1 aide financière - Le Club de motoneige Les Bons Copains du Grand Gaspé (105)
  - 9.7.2 dépôt de la liste des contrats de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$ par fournisseur - 2025
  - 9.7.3 demande d'aide financière - Fonds de soutien aux municipalités (volet 2) de la M.R.C. de La Côte-de-Gaspé - Salle de spectacles de Gaspé
  - 9.7.4 aide financière - Électricité (2023 et 2024) Les Chevaliers de Colomb du conseil St-Martin, numéro 5931
  - 9.7.5 aide financière d'urgence - Gaspé, Berceau du Canada
  - 9.7.6 honoraires professionnels supplémentaires - CIMA + S.E.N.C - Projet de revitalisation touristique de la capitale québécoise des pêches maritimes
  - 9.7.7 adoption de la planification stratégique 2024-2034

9.7.8 dénonciation de l'annulation de programmes financiers de la Société d'habitation du Québec

9.7.9 adhésion à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

## **9.8 Ressources humaines**

9.8.1 attribution du poste cadre d'agent.e de communication

9.8.2 fin de la période d'essai d'une personne salariée

9.8.3 fin de la période d'essai d'une personne salariée

9.8.4 attribution à l'interne du poste saisonnier d'opérateur de réseau d'aqueduc et d'égout (27 semaines)

9.8.5 attribution à l'interne du poste annuel de chauffeur-opérateur-journalier volant l'été et de soir et fin de semaine l'hiver

9.8.6 demande de congé sans solde d'une personne salariée

## **9.9 Projets majeurs**

## **10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

### **11. AVIS DE MOTION**

11.1 modifiant le règlement 1470-22 décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de la ville de Gaspé et remplaçant le règlement 1345-17 et ses amendements

11.2 modifiant le règlement 1448-21 sur la gestion contractuelle

11.3 amendant le plan d'urbanisme 1155-11 en ajoutant l'article 5.4 Les zones à revitaliser : dynamiser, rénover, moderniser

### **12. RAPPORT DES COMITÉS**

12.1 comité consultatif d'urbanisme

### **13. AFFAIRES NOUVELLES**

### **14. QUESTIONS DU PUBLIC**

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

### **15. FERMETURE DE LA SÉANCE**

**RÉS. 25-04-001**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

**RÉS. 25-04-002**

### ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

CONSIDÉRANT QUE des copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les Cités et villes, et qu'en conséquence, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE les procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 3 et 17 mars 2025, résolutions 25-03-001 à 25-03-067 inclusivement, soient adoptés tels que rédigés.

### RAPPORT DU MAIRE

M. le Maire fait le point :

Merci de suivre nos travaux de la maison grâce à Télé-Gaspé, ou ici en salle.

J'espère que vous avez passé un bel hiver... Bien qu'on ait commencé à avoir de la neige au printemps! La météo bouge énormément ces années-ci, témoin des aléas climatiques.

Et avant que vous ne vous posiez des questions, j'honore une gageure ce soir en portant le chandail madelinot... Et je salue le maire des Îles-de-la-Madeleine, Antonin Valiquette, qui nous écoute en direct pour s'assurer que j'ai un bon esprit sportif...!

### BILAN DES RENCONTRES

Avant de traiter quelques sujets de fond, je débute, comme d'habitude, par mon bilan, en rafale, des rencontres et autres événements auxquels j'ai participé depuis mon dernier bilan. Nous couvrirons les 5 semaines du 3 mars au 7 avril inclusivement :

- Avec celle de ce soir, j'aurai participé à 3 séances du Conseil municipal, en plus de 2 autres séances de travail et la présentation publique de la planification stratégique 2034, sur laquelle je reviendrai tout à l'heure;
- J'ai aussi eu un C.A. et deux comités exécutifs de Destination Gaspé;
- Ainsi qu'un Conseil des maires et 2 rencontres de travail du Conseil de la MRC, en plus d'une interne;
- Au niveau régional, j'ai participé à :
  - 2 Tables des préfets, dont une avec le cabinet du ministre Lacombe sur les coupures dans les ententes de développement culturel;
  - 1 Comité de sélection du Fonds régions et ruralité volet 1;
  - 3 réunions de travail de la RÉGIM;
  - 1 Table régionale de mobilité durable;
  - 1 C.A. et 1 exécutif de l'Alliance de l'Énergie de l'Est;
  - 1 C.A. et 2 rencontres de travail de la Société de chemin de fer;

- 1 Bureau de suivi du chemin de fer avec le MTQ après la malheureuse annonce qui nous a surprise au budget provincial;
- Une rencontre régionale des préfets et de plusieurs ministères et autres entités sur la construction navale.
- Du côté de l'UMQ, j'ai participé à :
  - 1 Conseil exécutif virtuel;
  - 1 Bureau des dirigeants;
  - 1 Caucus des Cités régionales du côté de Valleyfield, où mes collègues des 27 cités régionales du Québec m'ont réélu sur l'exécutif du Caucus et comme coreprésentant du Caucus au sein du C.A. de l'UMQ;
  - 1 Table sur les nouveaux arrivants;
  - 1 formation sur la diplomatie municipale; et
  - Comme représentant de l'UMQ au C.A. de la FCM, j'ai participé à la réunion des présidents d'associations provinciales, au Caucus Québec, au Conseil d'administration et au comité plénier, ainsi qu'au Comité des finances et infrastructures et au Réseau francophone ; ces réunions étaient à Ottawa, mais je les ai prises en mode virtuel.
- Outre tous ces éléments de la sphère publique, j'ai aussi eu plusieurs discussions internes avec les directions de la Ville, la MRC, la RÉGIM, l'UMQ et Destination Gaspé, entre autres;
- À cela s'ajoutent plusieurs rencontres politiques au cours du mois :
  - Entre autres, nous avons eu 2 rencontres d'élus et techniques pour le dossier du lien maritime avec Anticosti et la Côte-Nord;
  - Des discussions avec les maires de Lévis, Saguenay et Sorel-Tracy sur notre positionnement commun dans l'industrie navale;
  - Des discussions de groupe à l'UMQ avec les ministres Fréchette et Laforest;
  - D'autres discussions bilatérales avec les ministres Fréchette, Skeete et Blanchette-Vézina, ainsi qu'avec le député Sainte-Croix;
  - J'ai discuté virtuellement avec le Chef du Parti Vert du Canada;
  - Nous avons reçu la visite du Chef du Bloc Québécois, Yves-François Blanchet;
  - J'ai rencontré 2 fois le candidat Alexis Deschênes;
  - Le Candidat conservateur Jean-Pierre Pigeon est venu à l'hôtel de ville;
  - Ainsi que la candidate libérale Diane LeBouthillier;
  - J'ai dîné ce midi avec le candidat à la chefferie du PLQ, Charles Milliard;
  - J'ai aussi rencontré virtuellement 77 élus du Centre-du-Québec pour leur présenter nos façons de faire en éolien communautaires et rappeler l'importance de notre secteur manufacturier en éolien.
- Par ailleurs, j'ai dénombré 14 autres rencontres avec des organismes et entreprises durant cette période, dont GIMXPORT, Hydro-Québec, l'Alliance du St-Laurent et des Grands Lacs, les Produits Tapp, la Santé publique et Solidarité Gaspésie, par exemple;
- Du côté des événements, j'ai participé :
  - Au spectacle du 45e anniversaire du Club de patinage artistique des Sylphides;
  - À la finale régionale de Cégep en Spectacles avec les conseillers Keays et Côté; et
  - Au souper interculturel de SANA de la Côte-de-Gaspé;
  - À l'inauguration des nouvelles plateformes de départ de la piscine du Pavillon des Sports du Cégep.

- Enfin, j'ai dénombré 31 entrevues médiatiques individuelles durant cette période, dont quelques nationales.

Ça conclut mon bilan des activités des 5 dernières semaines. J'y vais maintenant avec quelques sujets de fond aussi, pour lesquels j'irai rondement.

## PLANIFICATION STRATÉGIQUE

D'abord, je me permets de revenir rapidement sur notre planification stratégique 2034.

Ensemble, avec plus de 1000 citoyennes et citoyens y ayant participé, nous nous sommes bâtis une vision d'avenir, une mission organisationnelle, quatre piliers centraux, 14 priorités d'action et 65 chantiers, tous articulés autour de 5 valeurs primordiales et de 6 principes directeurs.

Nous l'avons voulue ambitieuse et réaliste.

Ambitieuse parce qu'on est remplis de potentiels qui gagnent à être mise de l'avant. Ambitieuse parce qu'on a le droit, comme principal pôle Gaspésien, de grandir comme cité régionale et de tirer la Gaspésie entière vers le haut, parce que oui, la Gaspésie a le droit voire le devoir de grandir.

Réaliste parce qu'on peut rêver grand, mais on doit aussi avoir les moyens de nos ambitions. Réaliste parce qu'on peut se permettre de rêver, mais on doit avoir les deux pieds sur terre. Réalisme et pragmatisme doivent nécessairement nous guider.

Aussi, tous nos chantiers qui aboutiront en actions concrètes et chiffrées dans une prochaine étape, devront être guidés par des axes transversaux importants, comme le développement durable, qui inclut une approche de prévention et de résilience face aux aléas climatiques, ainsi que des communications efficaces et une implication citoyenne constante et soutenue.

Nos citoyens, le peuple, a largement contribué à l'exercice de planification. On l'a élaboré ensemble. On va la livrer ensemble. Et on va la mettre à jour ensemble, au fur et à mesure que le temps va passer. Merci encore de votre implication. Merci à RCGT pour l'accompagnement professionnel. Merci au Conseil pour sa grande contribution à l'exercice et aux conseillers Giroux-Bossé et Keays d'avoir instigué le processus. Et merci à notre équipe municipale pour son engagement au service du peuple.

D'ailleurs, puisque l'enjeu des communications était l'un des nerfs de la guerre, on procédera ce soir à l'embauche d'une ressource supplémentaire en communications. Question de partir la planification stratégique du bon pied!

Par ailleurs, je vous informe également que cette semaine sera lancée la consultation sur l'avenir des 2 grands terrains du centre-ville qui deviendront vacants ces prochaines années, celui du MTQ et celui de l'aréna, lorsqu'un jour, on recevra l'aide attendue pour se refaire un aréna digne de ce nom. J'espère une bonne participation citoyenne à ce nouvel exercice consultatif.

## ÉCONOMIE

Parmi nos suivis économiques, je mettrai l'emphase rapidement sur nos 4 créneaux.

Dans les pêches, la situation est relativement stable. Les tarifs de Trump semblent vouloir épargner l'industrie pour le moment, mais ce sont les tarifs chinois qui inquiètent de ce côté-là. Les saisons débutent sous peu, avec des quotas supplémentaires de crevette, des quotas de crabe amenuisés et plusieurs nouveaux permis de homard. On a hâte de voir comment l'industrie va se comporter. Le sébaste est aussi prometteur et je salue le leadership des Pêcheries gaspésiennes dans ce créneau.

En éolien, le nerf de la guerre demeure le contenu local pour les prochains parcs québécois. La planète éolienne est en grandes turbulences. Mais on a 10 000 MW en vue au Québec. Il faut que cessent d'entrer des pales chinoises au pays. Il faut qu'on encourage nos fabricants locaux. Il faut que le Québec soutienne son économie. C'est aussi ça, l'achat local. Ça fait longtemps que j'en parle publiquement et soyez assurés que je suis encore plus volubile en privé avec des acteurs-clés...

En naval, notre positionnement porte fruits. On travaille de plus en plus étroitement avec les autres pôles québécois dans le domaine. On croit qu'on a tout ce qu'il faut pour réussir et pour faire grandir non seulement nos 4 chantiers du Grand Gaspé, mais aussi les nombreuses industries connexes. Dans la Capitale des Pêches, on l'a répété souvent et c'est unique au Canada Atlantique : on a là le village où on retrouve la plus grande concentration d'expertise en réparation de bateaux de pêche... et je suis d'avis qu'on peut utiliser cette force pour aller plus loin que les bateaux de pêche.

En tourisme, la faiblesse de la monnaie canadienne et le fait que plusieurs vont boudier les États-Unis sont des gages d'une très bonne saison touristique. Espérons-le et préparons-nous!

## CAMPAGNE FÉDÉRALE

Par ailleurs, on se trouve actuellement dans une campagne électorale fédérale.

À ce jour, j'ai rencontré les candidats des trois principaux partis, des gens que je connaissais déjà très bien et qui ont tous le cœur à la bonne place.

Nos priorités envers le gouvernement fédéral sont :

- Toute la question des infrastructures, autant fédérales que municipales. Par fédérales, on entend par exemple l'entretien des ports pour petits bateaux, du phare de Cap-des-Rosiers, du Parc national Forillon, par exemple. Par municipales, on entend un soutien et un dénouement des ententes fédérales-provinciales en logement, en aqueduc et égouts, en infrastructures sportives aussi pour bonifier les enveloppes provinciales;
- Ensuite, les questions plus économiques. Comme la gestion des pêches en proximité avec les pêcheurs, le soutien à la diversification des produits et des marchés, le soutien à l'innovation chez nos pêcheurs et industriels. Comme la question du soutien à notre industrie navale également ou encore au secteur éolien, en cette ère de soubresauts et de menaces tarifaires. Bref, rendre notre économie plus résiliente;
- Et j'ajouterais la question des transports. Que ce soit par la mer, par les airs ou sur terre, le fédéral a un rôle à jouer. Par exemple, en transport aérien, le provincial agit sur les tarifs, mais le fédéral est absent de cette question, bien que ce soit dans sa propre juridiction. Sur la mer, on aura besoin d'un coup de main fédéral pour lancer un

lien maritime avec Anticosti et la Côte-Nord. Sur terre, soutenir Québec pour le chemin de fer, faire pression pour un retour de Via Rail lorsque le rail sera prêt, ou soutenir le fonctionnement du transport collectif pourrait permettre de mieux le développer, au bénéfice des générations futures.

Bref, on a des attentes à l'égard de notre prochain/e député/e. Et je vais inviter les gens à aller voter, sans influencer leur vote. Je vais demeurer neutre, mais les citoyens sont libres de s'exprimer, et une façon de le faire, c'est en allant voter le 28 avril prochain, ou par anticipation, ou n'importe quand au bureau du directeur de scrutin, logé cette année chez Réfrigération Pro-Nord au 5 des Lilas dans le Parc industriel des Augustines.

#### COUPURES DANS LES PROGRAMMES (RÉNO RÉGION PÉA et PAD)

Par ailleurs, du côté provincial, on va passer une résolution ce soir pour dénoncer des coupures dans 3 autres programmes précieux pour nos régions. Ce sont des grenailles dans le budget du gouvernement, mais ces programmes sont très importants pour nous, en particulier pour nos personnes handicapées ou pour nos plus démunis.

Le programme Réno-Régions, destiné aux familles à faible revenu, dont plusieurs de nos aînés qui restent à domicile au lieu d'être institutionnalisés, pour qu'ils puissent faire des rénovations de base à leur maison : toiture, fenêtres, isolation... Mine de rien, en plus d'aider les familles et aînés dans le besoin, ce programme contribue à lutter contre la pénurie de logements...

Les programmes d'adaptation de domicile et d'adaptation de petits établissements commerciaux ensuite. Cette fois-ci, pour nos personnes handicapées. Pour rendre nos petits commerces plus accessibles ou pour adapter les maisons de personnes se retrouvant avec des difficultés à se mouvoir.

Des économies de bouts de chandelles, aux conséquences malheureuses pour nos aînés, nos démunis et nos personnes handicapées. À l'instar de l'UMQ et de plusieurs municipalités et MRC du Québec, nous en dénonçons les coupures.

#### CHEMIN DE FER

Une autre mauvaise surprise au dernier budget : la réfection du chemin de fer est reportée.

Nous avons appelé un bureau de suivi urgent avec le MTQ et le cabinet, mais on ne sait pas tout non plus. On comprend qu'ils ont l'intention ferme de continuer les travaux, mais qu'ils doivent revoir les processus contractuels.

Je crois qu'il est nécessaire de dégraisser le dossier et de le ramener à la hauteur de ce qu'on a besoin; on n'a pas besoin d'une Mercedes, mais d'un chemin de fer fonctionne.

;

Il s'agit d'abord d'un outil de développement. D'un levier pour des projets économiques. D'un moyen pour transporter notre monde et pour attirer du monde. Bientôt, on va manquer de camionneurs sur les routes. Si on veut être approvisionnés en produits ou que nos industries puissent importer leurs intrants ou exporter leurs extrants, ce levier est important. On va continuer le combat.

## AÉRIEN

Une petite parenthèse sur le transport aérien maintenant.

En fait, je continue de suivre de très près la situation, avec l'entrée en vigueur des nouvelles modalités du programme gouvernemental, le PAAR 2.0.

Chaque semaine, je fais par moi-même une vigie des tarifs de nos 2 compagnies aériennes pour des vols 2 semaines d'avance et 1 mois d'avance.

Grosso modo, pour les vols vers les Îles-de-la-Madeleine, on est en bas de 500 \$ aller-retour avec les 2 compagnies. Avec PAL, on frôle le 500 \$ vers Québec et le 600 \$ vers Montréal, en moyenne. Avec Pascan, on est entre 650 \$ et 680 \$ vers Québec et St-Hubert.

Même si ça revient un peu plus cher que l'ancien programme, c'est quand même beaucoup moins cher que s'il n'y avait pas de programme.

Aussi, je souligne la stabilité des tarifs pour le moment, et la fiabilité des transporteurs qui s'est grandement améliorée.

Si je vois des incongruités, je me ferai un devoir de les signaler.

## BUDGET PARTICIPATIF

Dernier sujet de fond pour ce soir. On lance aujourd'hui la 2e mouture de notre budget participatif. Pour des projets issus de la population, montés et réalisés par la population, au bénéfice de la population.

Pour cette 2e mouture, on déploiera 100 000 \$ et on laissera 2 ans pour réaliser le ou les projets.

Les gens ont jusqu'au 31 mai pour déposer leurs projets; un comité d'analyse formé de citoyens et de professionnels municipaux se penchera sur la recevabilité des projets et en soumettra un maximum de 10 au vote du public.

Le vote aura lieu à la fin de l'été pour un dévoilement avant la période électorale municipale, qui vient court-circuiter les processus cette année.

On a bien hâte de recevoir vos projets; d'ailleurs, on veut plus que des idées, on veut des projets assez bien montés et ficelés pour pouvoir les soumettre au vote.

Tous les détails sont en ligne.

## FÉLICITATIONS

Ceci étant dit, je conclus, comme d'habitude, avec quelques félicitations; Focus sur les sports pour ce mois-ci :

- En patinage artistique, je mets l'emphase sur Logane Boulay qui a remporté le prix régional de la relève François Bourque, tous sports confondus, bravo!;
- En basketball scolaire, les Hawks de C-E-Pouliot prennent le chemin du provincial après avoir remporté les grands honneurs sur la scène régionale!;
- En hockey féminin, on a une équipe qui a atteint les demi-finales provinciales, mais je me dois de souligner que l'une des nôtres,

Lyanna Bouchard, a remporté le championnat provincial avec son équipe des Stars de la Mauricie, en M15AAA!

- Je souligne aussi que nos Pee-Wee masculin ont atteint les finales régionales aux Îles-de-la-Madeleine et je salue toutes nos équipes qui ont participé à ce tournoi.
- En natation, au East Coast Swimming Championship de Halifax, 8 de nos Barracudas sont allés performer et ont terminé 12e sur 37 équipes au total. C'est phénoménal! Entre autres, Éli Pelletier a ramené 5 médailles dont 3 d'or et a reçu la plaque du meilleur athlète chez les 15 ans et l'athlète, toutes catégories confondues, à avoir remporté le plus de points... Wow!
- Un peu plus tôt, à la Coupe Québec, les Barracudas étaient aussi présents et là aussi, Éli Pelletier s'est grandement démarqué... on parle potentiellement d'un futur athlète olympique!
- En ski alpin, les jeunes athlètes du Club alpin Bechervaise ont conclu leur saison et plusieurs se sont démarqué. Au final, notons en U12 la 1re place de Lianna Lepage et la 3e de Enzo Arbez, en U14, la 1re place de Florence Labrèche et la 2e place de Elsa-Jane O'Leary, en U16, la 1re place de Léo Dubé-Viel et la 3e place de Raphaëlle Boulay. Tessa Lepage nous a aussi fièrement représenté et avec brio à Tremblant dans une compétition internationale le weekend dernier. Un gros bravo à tous et toutes!

## CONCLUSION

Je conclus avec mes meilleurs vœux pour le mois d'avril.

Prudence sur les routes, on ne le répète jamais assez, l'hiver n'est pas terminé et en avril, ne te découvre pas d'un fil.

Joyeuses Pâques en avance.

Encore un grand merci à toutes nos personnes impliquées dans le mieux-être et dans le rayonnement de notre coin de pays.

Faites attention à vous et aux gens autour de vous. Merci.

À 19 h 52, la première période de questions est ouverte.

### Intervenants

### Objets

M. Jean-Yves Dupuis : Heureusement qu'on a un maire à temps plein. Mon intervention est d'ordre générale. Pour le comité de démolition, j'ai entendu comité de déconstruction. Ça serait un pas de plus vers la récupération. Pourquoi ne pas l'appeler déconstruction ou démolition et déconstruction?

Maire : Règle légale provinciale. Le terme exact c'est comité de démolition. Mais oui on souhaite qu'il y ait davantage de déconstruction plutôt que de la démolition. Enfun nos résidus de déconstruction au LET, ce n'est pas très « winner ». Je suis d'accord avec vous sur l'orientation, mais le nom, c'est un nom qui figure à la loi et on n'a pas le choix d'utiliser le nom qui figure à la loi.

## RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

### **Le conseiller Mathieu Denis :**

- Énumère ses activités du mois de mars;
- Les 3 et 17 mars assiste aux séances du conseil municipal;
- 10 mars discussion téléphonique avec des membres du CLD de l'Anse-à-Valleau, à propos des travaux à effectuer sur le site de Pointe-à-la-Renommée;
- 16 mars causerie avec Loisirs de Petit-Cap;
- 19 mars : AGA du comité Loisirs Petit-Cap;
- Les 31 mars et 3 avril, j'ai participé à une discussion de travail avec mes collègues;
- Le 3 avril, j'ai eu une discussion avec le comité des loisirs de l'Anse-à-Valleau et j'ai aussi assisté à la présentation de notre planification stratégique en soirée;
- Remercie les organismes de mon quartier pour les activités qu'ils nous offrent toutes l'année. Invite à consulter la page Facebook. Il y en a vraiment pour tous les goûts;
- Nouvelle Ligue de Balle de Petit-Cap qui va débiter ses activités cet été, il est encore temps de vous inscrire en contactant monsieur Martin Plourde, via cette page Facebook;
- Souhaite un beau mois d'avril.

### **Le conseiller Jean-Michel Noël :**

- Énumère ses activités du mois de mars;
- 3 séances du conseil;
- 1 séance de travail avec les collègues sur la planification stratégique;
- 31 mars rencontre concernant plusieurs dossiers d'urbanisme;
- Dénombre 18 appels et courriels;
- Arrivée du printemps : arrivée de la préparation pour les activités estivales. Souligne l'engagement année après année de tous les bénévoles;
- Félicitation : Hockeyeurs de la place, aux Îles-de-la-Madeleine;
- Liane Bouchard : remporte les honneurs au championnat provincial en fin de semaine;
- Félicitation au collègue, Monsieur le Maire, pour le petit nouveau.

### **Le conseiller Réal Côté :**

- Énumère ses activités du mois de mars;
- Lundi le 17 mars : séance;
- Mardi le 18 mars : séance de travail sur la planification stratégique;
- Vendredi le 28 mars : rencontre de la SADC;
- Lundi le 31 mars : dernière rencontre pour la planification stratégique;
- Mardi le 1<sup>er</sup> avril : rencontre avec un organisme;
- Plusieurs appels et rencontres avec mes citoyens;
- Jeudi le 3 avril : Nous avons révélé notre planification stratégique;
- Merci à ceux qui ont mis la main à la pâte pour amener ces résultats;
- Certains ajustements seront nécessaires. Ce sera un grand succès.
- Ne peut passer sous silence l'initiative de James et Charlie-Maude, ont proposé la planification stratégique et nous avons tous embarqué;
- Gros merci à l'équipe municipal et aux citoyens;

- Encore une fois, le Gouvernement coupe dans les plus démunis, semble complètement déconnecté. Vraiment désappointé de ce gouvernement.

#### **Le conseiller James Keays :**

- Énumère ses activités du mois de mars;
- Merci à Télé Gaspé;
- Merci pour les bons mots tout le monde, mais l'idée de la planification stratégique, c'est un travail d'équipe. Ce n'est pas l'idée de certaine personne mais l'effort collectif;
- Participé au rassemblement sur la Rue de la Reine pour la Journée des droits des femmes;
- Finale régionale de cégep en spectacle;
- Rencontre pour la planification stratégique;
- CA du Festival musique du bout du monde;
- Rencontre avec exécutif de la Régie intermunicipale;
- Dernièrement, il y a eu dépôt du budget, par nécessairement une bonne nouvelle. Sommes allouées à la Gaspésie, considérablement plus faibles. C'est fini pour région. Nombreuses attaques sur l'autonomie des municipalités du Québec. On ne se cachera pas qu'en politique on aime recevoir des fleurs, peu importe la personne, on espère améliorer les destinés de nos communautés, mais si on veut recevoir des fleurs, c'est de notre responsabilité. Sans quoi, il ne faut pas s'étonner que les citoyens n'ont rien d'autre à envoyer que des pots.
- Remerciement concernant la planification stratégique 2034 : nombreux mois de réflexion, de consultation, de collaboration, d'écoute. Trace la route. Pour moi c'est vraiment la participation citoyenne qui est au cœur de cette planification stratégique. Remercie les employés municipaux. L'équipe de RCGT également ainsi que les collègues du conseil municipal. Surtout un grand merci à toute la communauté qui a participé. Tout celles et ceux qui ont contribué. Votre voix a été entendue, on a pu se parler. Je vous invite à consulter les communications de la ville, sous peu. On va pouvoir entamer un nouveau chantier, celui des consultations particulières des terrains municipaux de la Ville de Gaspé.

#### **Le conseiller Ghislain Smith :**

- En plus des séances régulières et spéciales du Conseil, voici les rencontres ou les événements auxquels j'ai participé au cours du dernier mois :
- Mercredi le 12 mars, en avant-midi j'ai représenté la Ville à la conférence de presse de l'entreprise Les Produits Tapp qui soulignait leur 30e anniversaire de fondation et le lancement d'un tout nouveau produit qui s'ajoute aux autres produits qu'ils ont déjà sur le marché. Je profite de l'occasion pour féliciter de nouveau Sylvain et son fils Julien et toute leur équipe pour leur succès;
- Le même jour j'ai participé à la rencontre mensuelle de la M.R.C en après-midi et à une réunion du C.C.U en soirée;
- Le lendemain je suis retourné visiter les installations de l'entreprise des Produits Tapp en compagnie de M. Le Maire, on répondait ainsi à l'invitation des propriétaires;
- Mardi le 18, j'ai assisté à un C.A de Destination Gaspé en après-midi et à une rencontre de suivi du plan stratégique en soirée;
- Lundi le 31, j'ai participé à une rencontre de travail à la Ville;
- Mercredi le 2 avril, j'ai assisté à une réunion du C.C.U;

- Jeudi le 3, j'ai assisté à une rencontre avec l'Organisme Conservation de la nature en fin de journée, suivie d'une rencontre de travail du Conseil;
- Toujours jeudi le 3 en soirée, j'ai assisté en compagnie de mes collègues à la présentation de notre planification stratégique.

**RÉS. 25-04-003**

**ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS**

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 1 296 744.37 \$

- Activités financières régulières : 1 296 744.37 \$

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités d'investissement au montant de 2 113 862.96 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 79 541.33 \$.

QUE le conseil prenne connaissance des dépenses engagées en vertu du règlement 1224-13 (délégation de pouvoir) :

- Activités financières : 1 217 203.04 \$
- Activités d'investissement : 2 113 862.96 \$

**RÉS. 25-04-004**

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –  
ENTRETIEN PAYSAGER SECTEURS DE GASPÉ  
ET DE RIVIÈRE-AU-RENARD 2025-2027**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a fait un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour l'entretien paysager des secteurs de Gaspé et de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé possède de nombreux espaces verts nécessitant des services professionnels pour l'entretien;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé ne possède pas l'expertise ni les équipements requis pour ce genre de travail;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire octroyer le contrat pour une période de trois (3) ans débutant en 2025;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cet appel d'offres, nous avons reçu deux (2) soumissions soit :

- De jardins en Saisons aux montants suivants : 120 000 \$ plus les taxes applicables pour 2025, 124 800 \$ plus les taxes applicables pour 2026, aucun montant soumis pour 2027 et un taux horaire de 65 \$/heure;
- Panorama de la Pointe inc. aux montants suivants : 111 272,38 \$ plus les taxes applicables pour 2025, 114 610,55 \$ plus les taxes applicables pour 2026, 118 048,87 \$ plus les taxes applicables pour 2027 et un taux horaire de 65 \$/heure;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse est conforme et respecte nos critères;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat d'entretien paysager des secteurs de Gaspé et de Rivière-au-Renard à Panorama de la Pointe inc., pour une durée de 3 ans et aux montants suivants :

- 111 272,38 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2025;
- 114 610,55 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2026;
- 118 048,87 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2027;
- un taux horaire de 65 \$/heure pour les années 2025 à 2027.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-58-419.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RÉS. 25-04-005**

**SOUSSION - VENTE DU LOT 5 168 645, CADASTRE DU QUÉBEC – MATRICULE 0336-78-6538 – MONSIEUR GUYLAIN CÔTÉ**

CONSIDÉRANT QU'un contribuable désire faire l'acquisition du lot 5 168 645, cadastre du Québec (matricule 0336-78-6538);

CONSIDÉRANT QUE conformément à la politique de vente de propriétés municipales autres que les parcelles de route désaffectée, l'avis des services de la Ville a été sollicité et aucune objection n'a été soulevée;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la politique de vente susdite, ce terrain doit être offert aux voisins contigus avec un prix de départ ne devant pas être moindre que le plus élevé de l'évaluation municipale ou du prix d'acquisition de l'immeuble concerné;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation municipale est de 2 600 \$;

CONSIDÉRANT QUE suite à une offre de vente sur invitation du terrain susdit auprès des voisins contigus, la Ville a reçu l'offre suivante :

- Guylain Côté, pour un montant de 3 000 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de monsieur Guylain Côté, au montant de 3 000 \$, plus les taxes applicables, s'avère conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte de vendre à monsieur Guylain Côté un terrain vacant étant constitué du lot 5 168 645, cadastre du Québec (matricule 0336-78-6538), pour un montant de 3 000 \$, plus les taxes applicables.

QUE les conditions et obligations stipulées sur l'invitation et sur le formulaire de soumission devront faire partie de l'acte de vente.

QUE la vente soit faite sans aucune garantie légale, et aux risques et périls de l'acquéreur.

QUE les frais de notaire soient à la charge de l'acquéreur.

QUE l'acte de vente devra être signé avant le 31 octobre 2025.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RÉS. 25-04-006**

**OUVERTURE DE SOUMISSION -  
SERVICES PROFESSIONNELS –  
RÉFECTION ET AJOUT DE VANNES  
DU BARRAGE DU LAC D'AMOURS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté la firme d'ingénierie Arpo Groupe-Conseil en 2024 (résolution 24-02-005) pour procéder à une inspection statutaire du barrage du lac D'Amours, dans le cadre du programme réglementaire de la Direction de la sécurité des barrages du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'inspection recommande de procéder, dans un horizon d'une année à deux ans, à l'entretien de la vanne murale et de créer une procédure de vérification et d'inspection du barrage;

CONSIDÉRANT QUE la vanne murale, n'ayant pas été opérée depuis des années, présente des risques importants de bris pouvant causer une perte de la réserve d'eau du lac si elle est opérée pour procéder à son entretien;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer le démantèlement de la vanne sans perte de réserve d'eau, l'ajout d'une vanne d'entretien est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à un appel de propositions de services professionnels pour la conception, les plans, les devis et la surveillance des travaux pour l'ajout d'une nouvelle vanne d'entretien et la réfection de la vanne du barrage du lac D'Amours auprès de quatre (4) firmes d'ingénierie soit Services-conseils Aqua Ingenium inc., WSP, CIMA+ et Norda Stelo;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une (1) soumission, soit celle de Services-conseils Aqua Ingenium inc. au montant de 43 967,50 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat de services professionnels pour la réfection et l'ajout de vannes du barrage du lac D'Amours à la firme Services-conseils Aqua Ingenium inc. au montant de 43 967,50 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1532-24.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RÉS. 25-04-007**

**NOMINATION DE 3 MEMBRES ET D'UN SUBSTITUT  
AU COMITÉ DE DÉMOLITION**

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement relatif à la démolition d'immeubles no 1507-23 établissant la constitution et le fonctionnement d'un comité de démolition ainsi que la procédure et les dispositions applicables à la démolition d'immeubles patrimoniaux sur le territoire de la ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le comité doit être formé de 3 membres du conseil municipal désignés par celui-ci et que leur mandat, d'une durée d'un an, est renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers Jean-Michel Noël, James Keays et Ghislain Smith ont manifesté leur intérêt à renouveler leur mandat comme membre de ce comité de démolition;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Réal Côté a manifesté son intérêt à renouveler son mandat à titre de membre substitut de ce comité de démolition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal renouvelle les mandats, à titre de membres du conseil de démolition, des conseillers Jean-Michel Noël, James Keays et Ghislain Smith, et ce, jusqu'au 7 avril 2026.

QUE le conseil municipal renouvelle le mandat, à titre de membre substitut du conseil de démolition, du conseiller Réal Côté, et ce, jusqu'au 7 avril 2026.

**RÉS. 25-04-008**

**AIDE FINANCIÈRE - ÉLECTRICITÉ  
COMITÉ LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ANSE-À-VALLEAU**

CONSIDÉRANT QUE le Comité local de développement de l'Anse-à-Valleau a la gestion du bâtiment situé au 887, boulevard de l'Anse-à-Valleau lequel est la propriété de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé s'est engagée à assumer les coûts d'électricité du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE nous estimons à 3 300 \$ le montant nécessaire pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 88,78 \$ a été payé en moins pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE le Comité local de développement de l'Anse-à-Valleau a également fait une demande pour défrayer les coûts reliés au réseau internet du site de Pointe-à-la-Renommée qui s'élèvent à 1 303,80 \$ par année, ce qui inclus la période de la mi-mai à la mi-octobre à 217,30 \$ par mois puisque l'abonnement est interrompu pendant la période où il n'y a pas d'interprétation;

CONSIDÉRANT QUE l'accès au réseau est indispensable afin d'offrir aux visiteurs un service adéquat;

CONSIDÉRANT QUE le Comité local de développement de l'Anse-à-Valleau possède un budget d'exploitation très limité encore cette année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 3 388,78 \$ au Comité local de développement de l'Anse-à-Valleau en remboursement des coûts d'électricité pour 2025 pour le bâtiment situé au 887, boulevard de l'Anse-à-Valleau.

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 1 303,80 \$ au Comité local de développement de l'Anse-à-Valleau pour défrayer les coûts reliés au réseau internet pour 2025 pour le site d'interprétation de Pointe-à-la-Renommée.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

**RÉS. 25-04-009**

**RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME -  
ENSEMBLE POUR UN ACCÈS AUX RESSOURCES MARINES**

CONSIDÉRANT QUE dans ses politiques de développement, la Direction des loisirs et de la culture a pour objectif de soutenir les organismes dans leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des loisirs et de la culture a analysé la demande et que l'organisme répond aux conditions pour être reconnu comme organisme communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal reconnaisse l'organisme « Ensemble pour un accès aux ressources marines », comme organisme communautaire affilié à la Direction des loisirs et de la culture de la Ville de Gaspé.

**RÉS. 25-04-010**

**TAUX DE LOCATION DE MACHINERIES  
LOURDES DE LA VILLE 2025-2026**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé possède diverses machineries et emploi des ressources humaines de divers corps de métiers;

CONSIDÉRANT QUE des entreprises et des citoyens font appel à la Ville pour des travaux supplémentaires à ceux offerts par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la liste adoptée en 2024 ne reflète pas les coûts réels encourus par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne doit pas concurrencer les marchands et les entrepreneurs sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal adopte la liste établie par la Direction des travaux publics pour les taux de location de machineries lourdes et de main-d'œuvre de la Ville pour 2025-2026.

**RÉS. 25-04-011**

**DÉPÔT DU RAPPORT DE GESTION  
ET PROLONGATION DU CONTRAT DE SERVICE -  
ÉCONERGIE GPMM INC.**

CONSIDÉRANT le précédent mandat accordé à la firme Éconergie GPMM Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 24-05-011 reconduisait le contrat pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 au coût de 25 725 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la présente proposition est de 27 025 \$ plus les taxes applicables pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026;

CONSIDÉRANT les économies réalisées au cours des dernières années et la gestion efficace de la consommation électrique pour l'ensemble des infrastructures de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil accepte la proposition d'Éconergie GPMM Inc. au coût de 27 025 \$ plus les taxes applicables, pour la reconduction du contrat pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026.

QUE la dépense autorisée soit financée par le poste budgétaire 02-190-00-419.

**RÉS. 25-04-012**

**AIDE FINANCIÈRE - CLUB NAUTIQUE FORILLON INC.**

CONSIDÉRANT QUE le Club Nautique Forillon Inc. est propriétaire du 17, rue de la Langevin;

CONSIDÉRANT QUE la commission municipale du Québec a rejeté, en date du 4 mai 2018, la demande de reconnaissance accordée au Club nautique et que la propriété est assujettie à la taxation depuis l'année 2018;

CONSIDÉRANT les résolutions 22-08-013, 23-04-033 et 24-05-010 qui accordaient une aide financière à l'organisme pour la mise à jour de ses taxes 2020 à 2024;

CONSIDÉRANT la demande du Club Nautique Forillon Inc. afin de se faire octroyer une aide financière équivalente à la valeur des taxes municipales dues pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'aider l'organisme à rencontrer ses obligations financières et à assurer la viabilité de ses activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 11 374.12 \$ au Club Nautique Forillon Inc. afin de mettre à jour ses taxes foncières de l'année 2025.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

**RÉS. 25-04-013**

**AIDE FINANCIÈRE  
CLUB NAUTIQUE JACQUES -CARTIER DE GASPÉ INC.**

CONSIDÉRANT les résolutions 23-01-004, 24-01-025 et 25-01-017 octroyant des aides financières annuelles de 25 000 \$ au club nautique Jacques-Cartier inc., situé au 10 rue de la Marina, pour assumer en partie les taxes municipales dues pour 2023, 2024 et 2025;

CONSIDÉRANT QUE la commission municipale du Québec a accordé, en date du 29 novembre 2024, une reconnaissance partielle aux fins d'exemption des taxes foncières à l'organisme pour le bâtiment technique, le poste d'accueil et le bâtiment de services utilisés pour l'école de voile;

CONSIDÉRANT QUE la commission municipale du Québec a fixé la date d'entrée en vigueur de la reconnaissance au 16 août 2023;

CONSIDÉRANT QU'après ajustements des crédits applicables, les nouveaux soldes de taxes s'élèvent à 27 537 \$ pour 2023, à 22 825 \$ pour 2024 et à 20 980 \$ pour 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les résolutions 24-01-025 et 25-01-017 pour ajuster les aides financières versées à l'organisme comme suit :

- 2023 : 25 000 \$ (statut-quo);
- 2024 : 22 825 \$;
- 2025 : 20 980 \$;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'aider l'organisme à rencontrer ses obligations financières et à assurer la viabilité de ses activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé, suivant la décision de la commission municipale du Québec d'accorder une reconnaissance partielle aux fins d'exemption de taxes municipales en date du 29 novembre 2024, modifie les résolutions 24-01-025 et 25-01-017 pour porter les aides financières accordées au Club nautique Jacques-Cartier de Gaspé inc. à 22 825 \$ pour 2024 et à 20 980 \$ pour 2025.

QUE la Ville rembourse par le fait même au Club nautique Jacques-Cartier de Gaspé inc. la somme de 21 329 \$ qui a été créditée au dossier suivant l'émission des certificats de l'évaluateur # 21-07392 et # 24-02070.

**RÉS. 25-04-014**

**AIDE FINANCIÈRE  
JEUX FADOQ GASPÉSIE ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Jeux FADOQ Gaspésie Îles-de-la-Madeleine » organise la 3<sup>e</sup> édition des Jeux FADOQ qui auront lieu sur une période s'étalant du 12 avril au 5 juillet 2025;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue le 17 février dernier;

CONSIDÉRANT QUE ces jeux peuvent avoir de grandes retombées sur la qualité de vie de nos aînés qui y participent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 3 000 \$ à l'organisme « Jeux FADOQ Gaspésie Îles-de-la-Madeleine » pour l'organisation de la 3<sup>e</sup> édition des Jeux FADOQ qui auront lieu sur une période s'étalant du 12 avril au 5 juillet 2025.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-90-999.

QUE le tout soit conditionnel à une visibilité de la Ville de Gaspé sur le site des jeux.

**RÉS. 25-04-015**

**ORDONNANCE AU TRÉSORIER  
VENTE DES IMMEUBLES OU SAISIE ET VENTE DES MEUBLES  
POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES**

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a préparé un échéancier en vue d'une vente pour non-paiement des taxes municipales pour les arrérages dus au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la première étape serait d'autoriser, par résolution, le trésorier à aviser les contribuables concernés que des procédures de vente pour non-paiement des taxes municipales seront amorcées et de les informer de l'échéancier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le trésorier à aviser les contribuables concernés que des procédures de vente pour non-paiement des taxes municipales seront amorcées et de les informer de l'échéancier.

**RÉS. 25-04-016**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU TRANSPORT ADAPTÉ  
ET COLLECTIF DE LA CÔTE-DE-GASPÉ INC.**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue du Transport adapté et collectif de la Côte-de-Gaspé inc. pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé reconnaît l'importance du service de transport adapté pour la population de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a versé une quote-part de 95 000 \$ pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT la demande de contribution pour l'année 2025 reçue en date du 24 mars dernier pour une somme équivalente à 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit s'engager à contribuer au financement des services de transport adapté de façon à couvrir minimalement 20 % du budget de fonctionnement annuel conformément au Programme de subvention au transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été prévues au budget 2025 pour ce service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé confirme sa participation au Transport adapté et collectif de la Côte-de-Gaspé inc. pour l'année 2025, pour une somme s'élevant à 95 000 \$ et autorise le directeur des Services administratifs à verser le tout selon les modalités en vigueur.

QUE le conseil municipal confirme au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'engagement de la Ville de Gaspé de contribuer pour un minimum de 20 % du budget de référence, pour l'année 2025.

QUE cette somme soit imputée au poste budgétaire 02-370-00-962.

QUE le conseil municipal :

- demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'octroyer au Transport adapté et collectif de la Côte-de-Gaspé inc. une contribution financière de base de 297 721 \$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté (PSTA – volet 1, pour l'année 2025).
- demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'ajouter à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour l'augmentation d'achalandage s'il y a lieu.

**RÉS. 25-04-017**

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS FOURNITURE -  
DE CARBURANTS D'AVIATION 100 LL ET JET A1  
À L'AÉROPORT MICHEL-POULIOT.**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié sur SEAO pour la fourniture de carburants d'aviation 100 LL et Jet A1 à l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux (2) soumissions, soit :

|                       | <u>Essence 100LL</u>       | <u>Essence Jet A1</u>      |
|-----------------------|----------------------------|----------------------------|
| Harnois Énergies Inc. | 1.6959 \$ au litre + taxes | 1.0895 \$ au litre + taxes |
| Avjet Holding Inc.    | 1.7722 \$ au litre + taxes | 1.0926 \$ au litre + taxes |

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme s'avère être Harnois Énergies Inc., le tout conformément à l'article 8 du cahier des charges :

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Harnois Énergies Inc. | 554 580.04 \$ plus les taxes applicables; |
| Avjet Holding Inc.    | 558 235.62 \$ plus les taxes applicables; |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour la fourniture de carburants d'aviation 100 LL et Jet A1 à Harnois Énergies Inc. pour un montant de 1.6959 \$ au litre plus les taxes applicables pour le carburant 100LL et 1.0895 \$ au litre plus les taxes applicables pour le carburant Jet A1, pour la période du 8 avril 2025 au 7 avril 2027.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-371-00-631.

**RÉS. 25-04-018**

OFFRE DE RÈGLEMENT (TRANSACTION - QUITTANCE) –  
PROMUTUEL DE L'ESTUAIRE,  
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE –  
110-22-001624-247

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe hors cour (transaction - quittance) est survenue entre la Ville de Gaspé et Promutuel de l'Estuaire, société mutuelle d'assurance générale, pour le dossier à la Cour du Québec (chambre civile) 110-22-001624-247;

CONSIDÉRANT l'engagement de confidentialité expressément stipulé dans l'entente;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver l'entente de principe intervenue entre les parties

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal approuve l'entente de principe intervenue dans le dossier 110-22-001624-247.

QUE la greffière soit autorisée à signer tous les actes et procédures nécessaires au règlement complet et final de cette cause, pour et au nom de la Ville de Gaspé.

QUE la dépense soit imputée au code budgétaire 02-190-00-995.

**NOTE**

DÉPÔT CERTIFICAT – TENUE DE REGISTRE RÈGLEMENT 1548-25 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE BÂTIMENTS ET DE TERRAINS SPORTIFS MUNICIPAUX ET UN EMPRUNT DE 1 891 875 \$

La Greffière dépose au Conseil le certificat à la suite de la tenue de registre des 24 et 25 mars 2025 pour le règlement 1548-25 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection de bâtiments et de terrains sportifs municipaux et un emprunt de 1 891 875 \$. Aucune personne s'étant enregistrée, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**RÉS. 25-04-019**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –  
MONSIEUR CHARLES ÉLÉMENT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Charles Élément a fait une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1156-11 concernant la propriété située au 1316, boulevard de Cap-des-Rosiers;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste en la réduction de 0,65 m de la distance minimale pour une galerie par rapport à la distance minimale de 1,5 m établie à l'article 6.2 (1) du Règlement de zonage 1156-11;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure aura pour effet de permettre la construction d'une galerie localisée à 0,85 m de la ligne latérale gauche;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 12 mars 2025;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

CONSIDÉRANT le règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la ville de Gaspé accepte la demande de dérogation mineure de monsieur Charles Élément pour la propriété située au 1316, boulevard de Cap-des-Rosiers.

QUE la dérogation mineure admise consiste en la réduction de 0,65 m de la distance minimale pour une galerie par rapport à la distance minimale de 1,5 m établie à l'article 6.2 (1) du Règlement de zonage no 1156-11, afin de permettre la construction d'une galerie localisée à 0,85 m de la ligne latérale gauche.

**RÉS. 25-04-020**

**NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE  
POUR SIGNATURE D'UNE SERVITUDE –  
DOSSIER PPCMOI 1444-21-003**

CONSIDÉRANT la résolution 23-08-017 - Adoption de la résolution finale 1444-21-003 - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - PPCMOI 1444-21-003 - Les Immeubles BCCG Inc. - Lots 3 147 188 et 3 409 431, cadastre du Québec, rue Monseigneur-Ross;

CONSIDÉRANT QU'une des conditions mentionnées à la résolution 23-08-017 étant que le promoteur s'engage, à ses frais, à déplacer la conduite d'aqueduc localisée sous l'implantation prévue du bâtiment principal et qu'il s'engage à assumer également tous les frais relatifs à la modification de la servitude publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gaspé sous le numéro 21 255, laquelle servitude fut reconnue par un jugement de la Cour Supérieure (numéro 110-05-000102-950);

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a mandaté un notaire pour préparer l'acte de modification de servitude et qu'il faut désigner les signataires de la ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à la modification de servitude à intervenir dans le dossier relatif à l'adoption de la résolution 23-08-017 dans le cadre du PPCMOI 1444-21-003.

**RÉS. 25-04-021**

ACCEPTATION OFFRE DE SERVICE –  
ÉVALUATEUR POUR LE 3, RUE DUNN –  
LOT 3 619 214, CADASTRE DU QUÉBEC - SAI-Q-273763-2403

CONSIDÉRANT les infrastructures d'aqueduc et d'égout qui sont enfouies sur la propriété située au 3, rue Dunn;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire régulariser l'emprises de ses installations avec une servitude;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé devra acquérir une partie d'immeuble (terrain) à des fins de servitude;

CONSIDÉRANT QUE des procédures d'expropriation ont été déposées à défaut d'entente avec la propriétaire concernée;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme d'évaluation afin de déterminer l'indemnité finale redevable par la Ville de Gaspé pour l'acquisition de la servitude;

CONSIDÉRANT l'offre de services soumise par GDA-Services immobiliers intégrés inc. le 3 avril 2025 au montant maximal de 5 000 \$, plus les taxes applicables et débours;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de GDA-Services immobiliers intégrés inc. du 3 avril 2025 au montant maximal de 5 000 \$, plus les taxes applicables et débours afin de déterminer l'indemnité finale redevable par la ville aux fins d'expropriation.

QUE la greffière soit autorisée à signer les documents requis.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

**RÉS. 25-04-022**

ACCEPTATION D'UN PROJET D'AMENDEMENT  
AU RÈGLEMENT 1156-11 ET DATE DE  
L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION  
(PREMIER PROJET 1156-11-68)

IL est proposé par le conseiller Réal Côté

ET résolu à l'unanimité,

QUE le projet d'amendement au règlement 1156-11 décrit ci-après soit accepté :

Règlement 1156-11-68:

Règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en :

- Créant la zone M-278, à même la zone CE-278;
- Ajoutant une grille de spécifications pour la zone M-278;
- Supprimant la grille de spécifications pour la zone CE-278;
- Créant la zone M-279, à même la zone CR-279;
- Ajoutant une grille de spécifications pour la zone M-279;
- Supprimant la grille de spécifications pour la zone CR-279.

QUE l'assemblée de consultation soit tenue à l'hôtel de ville, le 22 avril 2025, à 19 h 00.

**RÉS. 25-04-023**

**AIDE FINANCIÈRE –  
LE CLUB DE MOTONEIGE LES BONS COPAINS  
DU GRAND GASPÉ (105)**

CONSIDÉRANT QUE Le Club de motoneige Les Bons Copains du Grand Gaspé (105) joue un rôle essentiel dans l'entretien et la gestion des sentiers de motoneige sur le territoire de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE ces sentiers contribuent de manière significative à l'activité touristique et économique locale, en attirant des visiteurs et en favorisant le développement régional;

CONSIDÉRANT QUE le Club de motoneige doit effectuer des réparations majeures sur sa surfaceuse afin d'assurer la continuité de l'entretien des sentiers;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé reconnaît l'importance de soutenir les organismes locaux qui contribuent à la vitalité du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé octroie une aide financière d'un montant de 10 000 \$ à l'organisme « Le Club de motoneige Les Bons Copains du Grand Gaspé (105) » afin de les soutenir dans les réparations de leur surfaceuse.

QUE cette dépense soit imputée au surplus non affecté.

**NOTE**

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$  
TOTALISANT PLUS DE 25 000 \$ PAR FOURNISSEUR - 2025

Le directeur général adjoint dépose au conseil la liste des contrats de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$ par fournisseur au 31 mars 2025.

**RÉS. 25-04-024**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE –  
FONDS DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS (VOLET 2)  
DE LA M.R.C. DE LA CÔTE-DE-GASPÉ –  
SALLE DE SPECTACLES DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT les problématiques d'humidité et de ventilation à la salle de spectacles de Gaspé;

CONSIDÉRANT l'importance de corriger le tout afin d'assurer la pérennité de la salle de spectacles;

CONSIDÉRANT le mandat accordé à la firme Kwatro consultants inc. en 2020 pour estimer les coûts pour régulariser cette situation;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux était estimé alors à 707 199 \$;

CONSIDÉRANT la correspondance du 14 avril 2022 du ministre du Patrimoine canadien confirmant une aide financière de 353 599 \$ pour la réalisation du projet et provenant du Fonds du Canada pour les espaces culturels;

CONSIDÉRANT la résolution 23-05-044 octroyant le mandat de services professionnels (volet ingénierie) pour la réalisation des plans et devis et le support technique pour modifier la configuration de la ventilation de la salle de spectacles de Gaspé et y ajouter de la déshumidification à Kwatroe inc.;

CONSIDÉRANT la résolution 24-11-024 confirmant le mandat de services professionnels (volet architecture) pour la réalisation des plans et devis et le support technique pour modifier la configuration de la ventilation de la salle de spectacles de Gaspé et y ajouter de la déshumidification à Atelier Balsa, Architectes, inc.;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux est estimé à 1 298 930 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seraient admissibles à une aide financière dans le cadre du Fonds de soutien aux municipalités (volet 2) de la M.R.C. de La Côte-de-Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire une demande d'aide financière dans le fonds susdit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,  
ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la Ville de Gaspé autorise la présentation du projet de correction de la problématique d'humidité et de ventilation de la salle de spectacles de Gaspé dans le cadre du Fonds de soutien aux municipalités de la M.R.C. de La Côte-de-Gaspé.

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Gaspé à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continus.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général ou le directeur général adjoint à signer tous les documents requis.

**RÉS. 25-04-025**

**AIDE FINANCIÈRE - ÉLECTRICITÉ (2023 ET 2024)  
LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL ST-MARTIN,  
NUMÉRO 5931**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme «Les Chevaliers de Colomb du conseil St-Martin, numéro 5931» a la gestion du bâtiment situé au 55, rue du Banc, étant le Centre Élias-Dufresne;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé s'est engagée à assumer les coûts d'électricité du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2023, un montant de 6 280.10 \$ a été payé pour l'électricité du bâtiment, et qu'une aide de 4 425 \$ a déjà été versée à l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2024, un montant de 6 000.51 \$ a été payé pour l'électricité du bâtiment, et qu'une somme de 4 425 \$ a déjà été versé à l'organisme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de verser à l'organisme le solde payé pour les années 2023 et 2024, soit la somme de 3 430.61 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 3 430.61 \$ à l'organisme «Les Chevaliers de Colomb du conseil St-Martin, numéro 5931» en remboursement des soldes payés en électricité pour les années 2023 et 2024 en lien avec le Centre Élias-Dufresne.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

**RÉS. 25-04-026**

**AIDE FINANCIÈRE D'URGENCE – GASPÉ, BERCEAU DU CANADA**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande d'aide financière d'urgence de Gaspé, Berceau du Canada;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est exceptionnelle et concerne uniquement l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette aide exceptionnelle permettrait à la direction générale de l'organisme de mettre en place différentes actions en 2025 afin de générer de nouveaux revenus autonomes pour l'organisation dans les années à venir;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise également à prolonger la période d'ouverture du site de Berceau du Canada afin qu'il soit accessible pendant la saison des croisières automnales et de mettre en place une offre de services à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la Ville de Gaspé accepte de verser une aide financière exceptionnelle et non récurrente de 50 000 \$ à Gaspé, Berceau du Canada, afin de soutenir la mise en place d'actions permettant de générer de nouveaux revenus et de prolonger la période d'ouverture du site pour servir la saison des croisières automnales.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

**RÉS. 25-04-027**

**HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES –  
CIMA + S.E.N.C. -  
PROJET DE REVITALISATION TOURISTIQUE  
DE LA CAPITALE QUÉBÉCOISE DES PÊCHES MARITIMES**

CONSIDÉRANT le projet de revitalisation touristique de la capitale québécoise des pêches maritimes à Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT la résolution 17-03-032 octroyant le mandat de services professionnels en ingénierie pour la réalisation des plans et devis, la surveillance des travaux et les demandes environnementales dans le projet susdit à Cima+ S.E.N.C.;

CONSIDÉRANT QU'initialement les travaux devaient se réaliser sur une période de 135 jours ouvrables (27 semaines) en continu;

CONSIDÉRANT QUE les travaux se sont échelonnés sur une période de 44 semaines, soit 17 semaines additionnelles;

CONSIDÉRANT les grandes marées de décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE ces dernières ont affecté les aménagements et les ouvrages du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a fait appel à Cima + S.E.N.C avec comme objectif de comprendre l'événement en soi, les éléments qui ont affectés les aménagements et les ouvrages du projet, et finalement, obtenir des recommandations techniques, accompagnées d'estimations budgétaires pour les différentes alternatives de travaux correctifs à réaliser;

CONSIDÉRANT la demande d'ajustement d'honoraires professionnels d'ingénierie déposée par la firme Cima+ S.E.N.C. le 4 février 2025, au montant de 111 803.72 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de leurs demandes et à un processus de négociation, il a été accepté par les deux parties qu'un montant de 70 000 \$, plus les taxes applicables, soit octroyé à Cima + S.E.N.C.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement des honoraires supplémentaires de Cima+ S.E.N.C. pour le projet de revitalisation touristique de la capitale québécoise des pêches maritimes à Rivière-au-Renard au montant de 70 000 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1512-23.

**RÉS. 25-04-028**

**ADOPTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2024-2034**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a entrepris un vaste exercice de consultation et d'analyse afin d'élaborer une planification stratégique pour la période 2024-2034;

CONSIDÉRANT QUE, le 2 avril 2024, le conseil municipal a mandaté la firme Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. pour la réalisation de la planification stratégique 2024-2034;

CONSIDÉRANT QUE cette planification stratégique a impliqué la participation active des citoyens, des acteurs socioéconomiques ainsi que des employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la planification stratégique a permis de définir une vision, une mission et des valeurs claires;

CONSIDÉRANT QUE les priorités stratégiques s'appuient sur quatre piliers fondamentaux, soit le territoire et l'environnement, la communauté, l'économie et l'organisation interne;

CONSIDÉRANT QUE chaque pilier fondamental est composé de priorités stratégiques et de chantiers d'action;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre de cette planification stratégique repose sur six principes directeurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal adopte officiellement la Planification stratégique 2024-2034, telle que présentée dans le document préparé en mars 2025 par la firme Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L..

QUE la Ville de Gaspé s'engage à mettre en œuvre les principes directeurs définis dans la planification stratégique.

**RÉS. 25-04-029**

**DÉNONCIATION DE L'ANNULATION DE PROGRAMMES  
FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé, deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec, l'abandon de cinq (5) programmes à compter du 1<sup>er</sup> avril : RénoRégion, Rénovation Québec, Amélioration des maisons d'hébergement, Pyrrhotite et Petits établissements accessibles;

CONSIDÉRANT QUE le programme RénoRégion (PRR) permettait à des propriétaires-occupants à faible revenu vivant dans des milieux ruraux de corriger des déficiences majeures à leur résidence, et ce, dans un contexte où l'offre de logements abordables est souvent inexistante;

CONSIDÉRANT QUE les investissements dans les logements sociaux (HLM) ou les suppléments au loyer (PSL) ne rejoignent pas cette clientèle de propriétaires à faible revenu, pour qui le PRR constituait l'un des seuls leviers disponibles pour demeurer dans leur domicile;

CONSIDÉRANT QUE la fin du PRR représente une perte annuelle de plus de 350 000 \$ en travaux d'entretien pour la MRC de La Côte-de-Gaspé, incluant la Ville de Gaspé, somme qui était directement investie dans la dignité, la sécurité et la stabilité résidentielle de ménages parmi les plus vulnérables du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la suspension du PRR s'inscrit dans un contexte de crise du logement et d'inflation, où chaque logement préservé est une victoire sociale, et où priver les régions d'un outil aussi fondamental revient à accélérer leur dévitalisation;

CONSIDÉRANT QUE plus de 1 000 familles au Québec, dont plusieurs sur le territoire de la Ville de Gaspé, étaient en attente d'une aide du programme, et que leur espoir de maintien dans leur logement est désormais compromis;

CONSIDÉRANT QUE la perte du programme Petits établissements accessibles vient réduire la capacité des milieux d'être plus intégrateurs envers la population vivant avec un handicap;

CONSIDÉRANT QUE cette décision entraîne également la perte d'expertise locale développée au fil des ans par les inspecteurs certifiés,

dont le rôle de proximité était essentiel à l'accompagnement des citoyens dans la planification des travaux admissibles;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec semble percevoir ces programmes comme étant des simples dépenses plutôt que comme un outil financier pour assurer l'occupation et la vitalité du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les nombreuses voix municipales, incluant celles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et des préfets de MRC partout au Québec, qui dénoncent avec vigueur cette décision perçue comme une attaque directe aux plus démunis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal dénonce vivement la perte de ces programmes de la SHQ, notamment RénoRégion et Petits établissements accessibles et demande au gouvernement du Québec de revenir sur cette décision et de rétablir rapidement le financement de programmes.

QUE cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation;
- M. Stéphane Sainte-Croix, député de Gaspé;

#### **RÉS. 25-04-030**

#### **ADHÉSION À L'ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

CONSIDÉRANT QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent est une coalition multinationale de dirigeants de gouvernements de proximité représentant les communautés de la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, qui s'efforcent de promouvoir la prospérité économique de notre région et de protéger notre eau douce au profit des générations actuelles et futures;

CONSIDÉRANT QUE les priorités de cette alliance sont des lacs et des rivières en bonne santé, de l'eau saine et abordable, la résilience climatique et côtière ainsi que la transformation économique;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à cette organisation permettra à la Ville de Gaspé de bénéficier d'un réseau d'expertise, de partager de meilleures pratiques en matière de gestion de l'eau, de résilience climatique et côtière ainsi que de transformation économique, et de contribuer à des initiatives de préservation;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'adhésion pour la première année s'élève à 1 375.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé adhère à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent au montant de 1 375.00 \$ pour l'année 2025.

QUE a dépense soit imputée au surplus non affecté.

**RÉS. 25-04-031**      **ATTRIBUTION DU POSTE CADRE D'AGENT.E DE COMMUNICATION**

CONSIDÉRANT le processus de recrutement externe réalisé afin de combler ce poste depuis février dernier;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'engagement de Ève Caron au poste d'agent.e de communication, et ce, en date du 8 avril 2025.

QUE le conseil autorise les conditions d'embauche selon le document en annexe et selon la classe salariale 7 échelon 3 du Guide de gestion du personnel cadre de la Ville de Gaspé.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE la dépense salariale soit imputée au poste budgétaire 02-131-00-141.

**RÉS. 25-04-032**      **FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI D'UNE PERSONNE SALARIÉE**

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai d'un titulaire au poste annuel de technicien informatique niveau 1, soit monsieur Firas Ghazouani, est complétée et s'est avérée concluante selon la recommandation de son supérieur immédiat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal confirme officiellement monsieur Firas Ghazouani dans sa fonction de technicien informatique niveau 1 à la Ville de Gaspé, au salaire et aux conditions prévus à la convention collective actuellement en vigueur.

**RÉS. 25-04-033**      **FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI D'UNE PERSONNE SALARIÉE**

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai d'un titulaire au poste saisonnier de journalier-préposé à la balance et contrôleur, soit monsieur Stéphane Pisu, est complétée et s'est avérée concluante selon la recommandation de son supérieur immédiat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal confirme officiellement monsieur Stéphane Pisu dans sa fonction de journalier-préposé à la balance et contrôleur à la Ville de Gaspé, au salaire et aux conditions prévus à la convention collective actuellement en vigueur.

**RÉS. 25-04-034**

**ATTRIBUTION À L'INTERNE DU POSTE SAISONNIER  
D'OPÉRATEUR DE RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT  
(27 SEMAINES)**

CONSIDÉRANT le processus d'affichage interne réalisé dans le but de combler ce poste vacant;

CONSIDÉRANT QUE deux personnes salariées ont postulé sur ce poste mais que la personne ayant la date d'embauche la plus ancienne s'est désisté et que la seconde personne possède les qualifications et a accepté le poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'attribution du poste saisonnier d'opérateur de réseau d'aqueduc et d'égout à monsieur Martin English-Lemieux à la date où il pourra être remplacé sur son poste actuel de préposé d'aréna-journalier.

QUE les conditions de traitement incluses dans la convention collective soient appliquées, soit la classe 5 et à échelon 3.

QUE la période d'adaptation soit d'un mois à partir du moment où il commence à occuper les fonctions du poste.

QUE la dépense salariale soit imputée aux postes budgétaires 02-320-00-141 (20%), 02-330-00-141 (10%), 02-413-00-141 (30%) et 02-415-00-141 (40%).

**RÉS. 25-04-035**

**ATTRIBUTION À L'INTERNE DU POSTE ANNUEL  
DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR-JOURNALIER VOLANT L'ÉTÉ  
ET DE SOIR ET FIN DE SEMAINE L'HIVER**

CONSIDÉRANT le processus d'affichage interne réalisé dans le but de combler ce poste vacant;

CONSIDÉRANT QUE trois personnes salariées ont postulé sur ce poste et que la personne ayant la date d'embauche la plus ancienne possède les qualifications et a accepté le poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'attribution du poste annuel de chauffeur-opérateur-journalier volant l'été et de soir et fin de semaine l'hiver à monsieur Danny Mercier-Dubé à une date ultérieure.

QUE monsieur Danny Mercier-Dubé ne puisse entrer en fonction sur son nouveau poste qu'au moment où il aura été trouvé un remplaçant pour son poste actuel d'opérateur à l'aéroport l'hiver et de chauffeur-opérateur-journalier l'été.

QUE les conditions de traitement incluses dans la convention collective soient appliquées, soit la classe 5 et à l'échelon 4.

QUE monsieur Danny Mercier-Dubé n'ait pas de période d'adaptation puisqu'il s'agit d'un poste similaire.

QUE la dépense salariale soit imputée aux postes budgétaires 02-320-00-141 (62%) et 02-330-00-141 (38%).

**RÉS. 25-04-036**

**DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE D'UNE PERSONNE SALARIÉE**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 12.8.1.1 de la convention collective, une personne salariée régulière peut faire la demande d'un congé sans solde et que l'employeur ne peut refuser sans motif valable;

CONSIDÉRANT QUE la personne salariée portant le numéro 140458 nous a déposé une demande le 26 mars 2025 pour un congé sans solde qui débiterait le 11 mai 2025 et se terminant le 5 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE la personne salariée peut mettre fin à son congé sans solde avant la date prévue en avisant l'Employeur au moins quarante-cinq jours à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la demande de congé sans solde de la personne salariée portant le numéro 140458 et ce, pour la période débutant le 11 mai 2025 et se terminant le 5 juillet 2025.

QUE le conseil informe la personne salariée que si elle désire mettre fin à son congé sans solde avant la date prévue, elle doit aviser l'employeur au moins quarante-cinq jours à l'avance tel que prévue à la convention collective en vigueur.

**RÉS. 25-04-037**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT  
DU PROJET DE RÈGLEMENT  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1470-22  
DÉCRÉTANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE  
ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX  
DE LA VILLE DE GASPÉ ET REMPLAÇANT  
LE RÈGLEMENT 1345-17 ET SES AMENDEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière, présente le projet de règlement modifiant le règlement 1470-22 décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de la ville de Gaspé et remplaçant le règlement 1345-17 et ses amendements et fait mention de l'objet du règlement et de sa portée;

L'objet de ce règlement est d'inclure dans le code d'éthique et de déontologie applicable aux personnes élues des dispositions prohibant l'ingérence dans l'administration municipale, tel qu'il est recommandé par la Commission municipale du Québec, aux termes de son rapport particulier concernant les situations d'ingérence et rendu public en octobre 2024.

Suivant cette présentation, le conseiller Jean-Michel Noël donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le règlement 1470-22 décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de la ville de Gaspé et remplaçant le règlement 1345-17 et ses amendements et procède également à son dépôt en séance tenante.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance et le projet de règlement est immédiatement mis à la disposition du public conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

**RÉS. 25-04-038**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT  
DU PROJET DE RÈGLEMENT  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1448-21  
SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière, présente le projet de règlement modifiant le règlement 1448-21 sur la gestion contractuelle et fait mention de l'objet du règlement et de sa portée;

L'objet de ce règlement est de modifier le règlement 1448-21 sur la gestion contractuelle, afin d'y ajouter les dispositions rendues obligatoires par les lois suivantes : Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives, la Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, la Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics et la Loi sur les contrats et les organismes publics.

Ce projet de règlement a pour objet d'ajouter, au règlement de gestion contractuelle, les mesures suivantes :

- des mesures qui favorisent certains biens et services, fournisseurs, assureurs et entrepreneurs, québécois ou autrement canadiens, pour certains types de contrats;
- des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants québécois ou autrement canadiens afin de favoriser certains biens et services, fournisseurs, assureurs et entrepreneurs pour certains types de contrats.

Suivant cette présentation, le conseiller Ghislain Smith donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le règlement 1448-21 sur la gestion contractuelle et procède également à son dépôt en séance tenante.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance et le projet de règlement est immédiatement mis à la disposition du public conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

**RÉS. 25-04-039**

**AVIS DE MOTION**

Le conseiller James Keays donne avis qu'il sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil, un règlement amendant le plan d'urbanisme 1155-11 en ajoutant l'article 5.4 Les zones à revitaliser : dynamiser, rénover, moderniser et procède également à son dépôt en séance tenante.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance et le projet de règlement est immédiatement mis à la disposition du public conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

ACCEPTATION PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
RÉUNION DU 2 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté ce jour les recommandations incluses au procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 avril 2025;

IL est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 avril 2025, soit accepté avec ses recommandations.

À 20 h 44, la deuxième période de questions est ouverte.

Intervenants

Objets

M. Jean-Claude Plourde. Je tiens encore à vous remercier publiquement d'avoir fait cette activité-là, cette initiative-là. Le processus de planification, c'est une des fonctions les plus importante. Comme citoyen, j'essaye d'amener ma participation de citoyen. 2 écueils significatifs :

- 1) c'est à 1.1 cette notion-là, de développement à partir des pôles, modèle de développement des années 1970. Ce que ça a eu comme effet, ça amené des confrontations entre les municipalités. C'est ce qui s'est passé dans le développement de l'Est du Québec. Il faut essayer de sortir de cette notion-là. Faut ramener une notion de milieu de vie. On sait que l'Anse-au-Griffon n'est pas comme Rivière-au-Renard. Gaspé n'est pas comme Rivière-au-Renard. Faut parler de milieux de vie. Faut parler de services à ces milieux de vie-là. On sait que le développement d'un parc à Gaspé, n'est pas la même chose que le développement d'un parc à Saint-Maurice. Faut parler plus de services dans des milieux de vie. Ça amène des frictions.
- 2) La notion d'agilité et d'innovation. Ce n'est pas né d'une génération spontanée. Il faut, à l'intérieur du Volet 4 mettre un chantier significatif au niveau de la réorganisation interne. Ça prend de l'agilité. Transformation importante au niveau des processus. Ça prend quelqu'un qui va fouiller au niveau des meilleures pratique au niveau du monde municipal. Quelqu'un qui fait de la reddition de compte. Au niveau des services. On est tu bons quand on se compare aux autres? Faut regarder pour rajouter un chantier sur la transformation organisationnelle. Comment on met de l'agilité dans l'organisation? Comme je suis à la période de questions : Est-ce que le conseil, si jamais il a besoin de plus d'information, ça ne me fait rien de revenir

vous voir. Est-ce que ce sont des éléments qui font sens au niveau de la planification stratégique?

Maire : Effectivement, ça fait sens. Dépendamment de comment on le lit. Peut-être pas le même vocable qu'on utilise. L'objectif demeure, on partage les mêmes objectifs mais pas la même façon de l'adresser. Priorité 4.2 : On parle de développer une culture à l'interne. Un veut décloisonner l'appareil. Une première étape d'une plus grande transformation. Document évolutif, on pourra ajuster le langage au fur et à mesure qu'on évolue ensemble.

**RÉS. 25-04-041**

#### FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20 h 51 aucune autre question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

---

Daniel Côté, maire

---

Élodie Mercier, greffière adjointe

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, le mercredi 9 avril 2025 à 12 h 15, à laquelle assistaient le conseiller Mathieu Denis, le conseiller Réal Côté, le conseiller James Keays, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire suppléant Ghislain Smith.

Étaient absents : le conseiller Jean-Michel Noël et la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé.

Étaient également présents, M. Sébastien Fournier, directeur général adjoint, M. Jocelyn Villeneuve, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 SERVICES MUNICIPAUX
- 2.1 attribution du poste cadre de directeur du service de prot incendies

- 2.2 règlement modifiant les articles 6 et 17 du règlement 1413-20 décrétant l'adoption d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour promouvoir la construction de logements locatifs sur le territoire de la ville de Gaspé
- 3 questions du public

**RÉS. 25-04-042**

**ATTRIBUTION DU POSTE CADRE DE DIRECTEUR  
DU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

CONSIDÉRANT le processus de recrutement externe réalisé afin de combler ce poste depuis décembre dernier;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,  
ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'engagement de monsieur Marc Grenier au poste de directeur du service de protection contre les incendies, et ce, en date du 28 avril 2025.

QUE le conseil autorise les conditions d'embauche selon le document en annexe et selon la classe salariale 4 échelon 8 du Guide de gestion du personnel cadre de la Ville de Gaspé.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE la dépense salariale soit imputée au poste budgétaire 02-220-00-141.

**RÉS. 25-04-043**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT  
DU PROJET DE RÈGLEMENT  
MODIFIANT LES ARTICLES 6 ET 17 DU RÈGLEMENT 1413-20  
DÉCRÉTANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME D'AIDE  
SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES POUR PROMOUVOIR  
LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS  
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière, présente le projet de règlement modifiant les articles 6 et 17 du règlement 1413-20 décrétant l'adoption d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour promouvoir la construction de logements locatifs sur le territoire de la ville de Gaspé et fait mention de l'objet du règlement et de sa portée;

L'objet de ce règlement est de modifier le règlement 1413-20 afin de prolonger l'admissibilité au programme au 31 décembre 2025 et augmenter la valeur totale dudit programme.

Suivant cette présentation, le conseiller Réal Côté donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant les articles 6 et 17 du règlement 1413-20 décrétant l'adoption d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour promouvoir la construction de logements locatifs sur le territoire de la ville de Gaspé et procède également à son dépôt en séance tenante.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance et le projet de règlement est

immédiatement mis à la disposition du public conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

À 12 h 28, la période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance est fermée.

---

Ghislain Smith, maire suppléant

---

Isabelle Vézina, greffière

Assemblée publique de consultation tenue en la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville, mardi le 22 avril 2025, à 19 h, sous la présidence de monsieur le maire Daniel Côté.

Étaient présents, M. Marc Dupont, coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, M. Jocelyn Villeneuve, directeur général et Mme Élodie Mercier, greffière adjointe.

À 19 h 00, monsieur le maire invite le coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement à présenter les modifications apportées par le projet de règlement :

Règlement 1156-11-68 :

Règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en :

- Créant la zone M-278, à même la zone CE-278;
- Ajoutant une grille de spécifications pour la zone M-278;
- Supprimant la grille de spécifications pour la zone CE-278;
- Créant la zone M-279, à même la zone CR-279;
- Ajoutant une grille de spécifications pour la zone M-279;
- Supprimant la grille de spécifications pour la zone CR-279.

Le coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement mentionne également qu'une consultation écrite s'est tenue du 10 au 18 avril 2025 soit depuis la publication de l'avis public annonçant la tenue de l'assemblée de consultation et que 0 personne a communiqué avec son service concernant ce règlement.

Une période de questions et d'interventions du public suit cette présentation.

0 Personne(s) assistait (aient) à l'assemblée.

À 19 h 01, aucune autre question n'étant posée, l'assemblée est fermée.

---

MAIRE

---

GREFFIÈRE ADJOINTE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le mardi 22 avril 2025 à 19h30, à laquelle assistaient le conseiller Mathieu Denis, le conseiller Jean-Michel Noël, la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé, le conseiller Réal Côté, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Était absent : le conseiller James Keays.

Étaient également présents, M. Sébastien Fournier, directeur général adjoint, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, M Jérôme Tardif, directeur aux communications et M. Marc Dupont, coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement., M. Jocelyn Villeneuve, directeur général et Mme Élodie Mercier, greffière adjointe.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. QUESTIONS DU PUBLIC**
  - question d'ordre général;
  - durée maximale : 20 minutes;
  - chaque intervenant doit s'identifier;
  - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 4. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
  - 4.1 ouverture de soumissions - Acquisition de bacs à chargement avant pour les matières résiduelles
- 5. SERVICES MUNICIPAUX**
  - 5.1 Protection contre les incendies**
  - 5.2 Urbanisme, aménagement et environnement**
  - 5.3 Loisirs et culture**
    - 5.3.1 subventions Volet 2 accordées aux organismes culturels et sportifs 2ième session 2025
    - 5.3.2 adhésion 2025-2026 à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS-GÎM)
  - 5.4 Travaux publics**
  - 5.5 Services administratifs et aéroport**
    - 5.5.1 entente ICRL-2-projet Demeure-Toi
    - 5.5.2 comptes du mois;

## **5.6 Services juridiques et Greffe**

- 5.6.1 acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1156-11 (second projet 1156-11-68)
- 5.6.2 paiement de facture – Facturation des quotes-parts dans le fonds de garanties du regroupement Bas-St-Laurent/Gaspésie – Union des municipalités du Québec (UMQ)
- 5.6.3 gestion documentaire - Mise à niveau des outils de gestion - Étape 3 - Offre de services de Idnum Technologies - 9 avril 2025
- 5.6.4 modification de la résolution 22-09-017 - Nomination des membres du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

## **5.7 Direction générale**

- 5.7.1 aide financière Ribfest Gaspésien
- 5.7.2 mandat supplémentaire - Caractérisation écologique - Assainissement des eaux usées - Ville de Gaspé (secteur de Rivière-au-Renard)
- 5.7.3 avenant #5 - Honoraires professionnels en ingénierie pour la surveillance bureau et chantier - Projet de compensation lien routier - Ponceau Miss-Robert
- 5.7.4 aménagement pour expérience immersive 4D « Cap au large »

## **5.8 Ressources humaines**

- 5.8.1 attribution à l'interne du poste annuel de chauffeur-opérateur-journalier l'été et opérateur à l'aéroport l'hiver
- 5.8.2 embauche aux postes temporaires de journalier

## **5.9 Projets majeurs**

- 5.9.1 avenant 1 - Analyse de solutions pour une source de prélèvement d'eau brute - Services professionnels pour les plans et devis des travaux de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable à l'Anse-au-Griffon

## **6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

- 6.1 règlement modifiant le règlement 1448-21 sur la gestion contractuelle
- 6.2 règlement modifiant les articles 6 et 17 du règlement 1413-20 décrétant l'adoption d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour promouvoir la construction de logements locatifs sur le territoire de la ville de Gaspé
- 6.3 adoption du règlement - 1155-11-04

## **7. AVIS DE MOTION**

- 7.1 AVIS DE MOTION 1156-11-68
- 7.2 règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux dans les zones M-278 et M-279
- 8. **RAPPORT DES COMITÉS**
- 9. **AFFAIRES NOUVELLES**
- 10. **QUESTIONS DU PUBLIC**
  - questions doivent obligatoirement porter sur les matières de l'ordre du jour de la séance;
  - durée maximale: 10 minutes;
  - chaque intervenant doit s'identifier;
  - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum
- 11. **FERMETURE DE LA SÉANCE**

**RES 25-04-044**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

À 19 h 31, la première période de questions est ouverte.

Intervenants

Objets

Jean-Yves Dupuis :

Question de précision concernant la consultation sur l'utilisation des sites du MTQ et de l'aréna. J'aimerais avoir des précisions. Quand vous parlez d'auditions publiques et les rencontres avec les partenaires et les organismes, est-ce que les gens qui préparent les mémoires vont avoir l'occasion de les présenter publiquement devant une assistance et la même chose pour les partenaires et les organismes? Parce que là c'est une consultation pratiquement à la verticale, pas de synergie. Je vous invite fortement à utiliser cette formule-là. Dans la planification stratégique, on retrouve très peu d'éléments concernant la participation citoyenne et là on a une belle occasion qui nous le permet de le faire. J'espère que ce n'est pas une question de temps et de budget.

Maire : C'est comme ça que ça va être prévu. On a reçu votre question, courriel, en fin de semaine. Les consultations publiques, c'est ouvert à tout le monde. Les gens qui déposent des mémoires vont pouvoir décider s'ils veulent que leur mémoire demeure à huis-clos ou s'ils veulent que leur mémoire soit rendue public. L'assemblée du 30 avril sera un forum si les gens

veulent le présenter oralement. Consultation plus ciblée d'organismes, pas de problème que le public puisse y assister. On était plus en mode commission parlementaire. Mais il y a du public qui peut y assister. Pas de problème à y avoir des auditeurs.

**RES 25-04-045**

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –  
ACQUISITION DE BACS À CHARGEMENT AVANT  
POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville utilise un grand nombre de bacs à chargement avant de diverses tailles pour ses matières résiduelles;

CONSIDÉRANT les frais importants reliés à location de bacs à chargement avant;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) fournisseurs, soit Laflamme Équipements Industriels Inc., Gaudreau Environnement Inc. et Atelier d'usinage Gaspé Machine Works Inc. nous avons reçu les soumissions suivantes :

- Laflamme Équipements Industriels Inc. au montant de 48 035,70 \$ plus les taxes applicables;
- Gaudreau Environnement Inc. au montant de 48 840 \$ plus les taxes applicables;
- Atelier d'usinage Gaspé Machine Works Inc. au montant de 42 450 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission respecte nos critères et est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour la fourniture de 28 bacs à chargement avant pour les matières résiduelles à Atelier d'usinage Gaspé Machine Works Inc. au montant de 42 450 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au fond de roulement remboursable sur 10 ans.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RES 25-04-046**

**SUBVENTIONS VOLET 2  
ACCORDÉES AUX ORGANISMES  
CULTURELS ET SPORTIFS 2IÈME SESSION 2025**

CONSIDÉRANT QUE la direction des loisirs et de la culture offre trois fois par année des programmes d'aide financière aux organismes reconnus par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les demandes ont été évaluées en tenant compte des critères de sélection;

CONSIDÉRANT QUE la direction des loisirs et de la culture recommande l'octroi des subventions présentées en annexe;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal désirent approuver les montants octroyés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte les recommandations de la direction des loisirs et de la culture en ce qui concerne l'octroi de subventions aux organismes culturels et sportifs pour la 2<sup>ième</sup> session 2025. Pour avoir droit à ces subventions, les activités devront se réaliser entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 août 2025 et l'organisme devra produire un rapport d'évaluation après la tenue de son activité.

QUE la direction des loisirs et de la culture soit autorisée à informer les organismes demandeurs et à procéder au versement des sommes allouées en tenant compte des directives établies.

QUE les sommes allouées soient affectées aux postes budgétaires : 02-701-91-999 (sports et plein air) et 02-702-95-999 (culturel et communautaire).

**RES 25-04-047**

ADHÉSION 2025-2026  
À L'UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT  
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (URLS-GÎM)

CONSIDÉRANT les services offerts aux municipalités et aux organismes du milieu par l'URLS-GÎM;

CONSIDÉRANT le besoin de renouveler annuellement notre adhésion à cet organisme;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget régulier 2025 de la Ville de Gaspé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte d'adhérer à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS-GÎM) et s'engage à verser la somme de 957.00 \$ représentant le coût de la cotisation annuelle.

QUE le conseil municipal délègue Madame Béatrice Harvey pour représenter la Ville de Gaspé à l'assemblée générale de l'URLS-GÎM.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-20-494.

**RES 25-04-048**

ENTENTE ICRL-2-  
PROJET DEMEURE-TOI

CONSIDÉRANT l'entente concernant le financement d'un projet d'habitation sur le territoire de la Ville de Gaspé pour le projet Demeure-Toi;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 2.1, la SHQ a versé en un seul versement à la ville de Gaspé la somme de 5 262 793 \$ et ce en date du 3 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE ce montant a été placé dans un certificat de dépôt à terme le 14 avril 2023 pour une durée fixe de 6 mois;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a exigé le versement du montant de la subvention de 5 262 793 \$ en date du 18 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les intérêts générés par ce placement devaient être remis à l'organisme en vertu de l'article 2.2 de ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE les intérêts accumulés s'élèvent à 97 410 \$ et que ceux-ci ont été comptabilisés dans les revenus de 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé autorise le directeur des services administratifs à verser la somme de 97 410 \$ à l'organisme Demeure-Toi et provenant des revenus d'intérêts qui ont été générés par le dépôt à terme émis le 14 avril 2023, le tout conformément à l'article 2.2 de l'entente concernant le financement d'un projet d'habitation sur le territoire de la Ville de Gaspé.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

**RES 25-04-049**

#### ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses liées aux activités financières au montant de 123 218.22 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses liées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 123 218.22 \$.

**RES 25-04-050**

#### ACCEPTATION D'UN PROJET D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 1156-11 (SECOND PROJET 1156-11-68)

IL est proposé par le conseiller Ghislain Smith

ET résolu à l'unanimité,

QUE le projet d'amendement au règlement 1156-11-68 décrit ci-après soit accepté :

#### Règlement 1156-11-68:

Règlement amendant le règlement de zonage 1156-11-68 en :

- Créant la zone M-278, à même la zone CE-278;
- Ajoutant une grille de spécifications pour la zone M-278;
- Supprimant la grille de spécifications pour la zone CE-278;

- Créant la zone M-279, à même la zone CR-279;
- Ajoutant une grille de spécifications pour la zone M-279;
- Supprimant la grille de spécifications pour la zone CR-279.

**RES 25-04-051**

**PAIEMENT DE FACTURE –  
FACTURATION DES QUOTES-PARTS  
DANS LE FONDS DE GARANTIES  
DU REGROUPEMENT BAS-ST-LAURENT/GASPÉSIE –  
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 12-12-12 aux termes de laquelle la municipalité a mandaté l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à titre de mandataire en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages et ce, à l'intérieur d'un nouveau regroupement de municipalité qui a été constitué en début d'année 2013, en vue d'un achat commun d'assurances de dommages;

CONSIDÉRANT QUE la facture 186334 datée du 17 mars 2025, soumise par l'UMQ, la quote-part de la municipalité dans le fonds de garantie du Regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie s'établit à 31 370.19 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil autorise le directeur des Services administratifs à acquitter la facture #186334 datée du 17 mars 2025, de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) au montant de 31 370.19 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-420.

**RES 25-04-052**

**GESTION DOCUMENTAIRE –  
MISE À NIVEAU DES OUTILS DE GESTION – ÉTAPE 3 -  
OFFRE DE SERVICES DE IDNUM TECHNOLOGIES–  
9 AVRIL 2025**

CONSIDÉRANT la résolution 24-10-023 accordant un contrat au montant de 3 825 \$, plus les taxes applicables, à la compagnie IDnum Technologies pour les volets suivants :

- accompagnement/formation de la personne à la numérisation;
- diagnostic organisationnel en termes de gestion documentaire et développement du plan de formation;
- élaboration et l'adoption de la politique de gestion des documents;
- implantation du nouveau plan de classification et du calendrier de conservation au sein de la ville de Gaspé;
- élagage.

CONSIDÉRANT la nouvelle offre de services reçue de la compagnie IDnum Technologies en date du 9 avril 2025, au montant de 12 772 \$, plus les taxes applicables, et portant principalement sur les volets suivants :

- accompagnement et support professionnel de la personne responsable des archives et de la gestion documentaire;

- intégration des outils et du processus de numérisation à travers les activités courantes;
- élagage.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de poursuivre l'implantation du cadre de gestion documentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service du 9 avril 2025 de la compagnie IDnum Technologies, pour la suite de la mise à niveau des outils de gestion documentaire, étape 3, au montant de 12 772 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

**RES 25-04-053**

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 22-09-017 –  
NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ  
SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION  
DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

CONSIDÉRANT la résolution 22-09-017, nommant les membres du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 de la Loi sur l'accès prévoit que ce comité relève du directeur général;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des modifications au sein du personnel nommé depuis l'adoption de la résolution et qu'il y a lieu de modifier cette dernière, le directeur général étant maintenant monsieur Jocelyn Villeneuve et un poste de greffier.ère adjoint.e a été créé et que madame Élodie Mercier a obtenu le poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la résolution 22-09-017 soit modifiée et que les personnes suivantes soient nommées pour siéger sur le comité, à titre de membre, à compter du 23 avril 2025 :

- monsieur Jocelyn Villeneuve, directeur général,
- madame Élodie Mercier, greffière adjointe.

**RES 25-04-054**

**AIDE FINANCIÈRE RIBFEST GASPÉSIEN**

CONSIDÉRANT QUE le Club Lions de Gaspé inc. désire organiser la 3<sup>e</sup> édition du Ribfest Gaspésien les 18, 19 et 20 juillet prochains;

CONSIDÉRANT QUE cet événement a pour but d'accueillir plusieurs personnes provenant de différents endroits dans la province;

CONSIDÉRANT QUE toutes les retombées économiques seront redistribuées parmi les organismes ayant participé à l'événement;

CONSIDÉRANT les impacts touristiques et socio-économique très importants reliés à cet événement;

CONSIDÉRANT QUE la programmation culturelle et familiale ainsi que l'accès au site de l'événement seront gratuits;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a reçu une demande d'aide financière de 30 000 \$ pour soutenir l'organisation;

CONSIDÉRANT QU'après avoir évalué le budget, la Ville de Gaspé souhaite soutenir financièrement au montant de 15 000 \$, soit 50 % de la somme demandée par le Club Lions de Gaspé inc. en échange de visibilité à titre de partenaire majeur de l'événement en plus d'aider en prêt matériel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à remettre une somme de 15 000 \$ au Club Lions de Gaspé inc. pour aider à l'organisation de la 3<sup>e</sup> édition du Ribfest Gaspésien qui se tiendra les 18, 19 et 20 juillet prochains.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

**RES 25-04-055**

MANDAT SUPPLÉMENTAIRE –  
CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE –  
ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES –  
VILLE DE GASPÉ (SECTEUR DE RIVIÈRE-AU-RENARD)

CONSIDÉRANT la résolution 24-05-034 acceptant l'offre de Pesca Environnement pour procéder à une caractérisation écologique des milieux humides et hydriques dans le cadre du projet de remplacement des équipements d'assainissement des eaux usées à Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QU'étant donné le déplacement d'une partie du tracé, un ajout de caractérisation écologique est nécessaire;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel de proposition auprès de deux firmes pour mener à bien ce mandat, nous avons reçu deux propositions, soit :

- Pesca Environnement, au montant de 8 798 \$, plus les taxes applicables;
- Activa Environnement inc., au montant de 11 733 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de Pesca Environnement est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte la proposition de Pesca Environnement du 4 avril 2025 au montant de 8 798 \$, plus les taxes applicables, pour procéder à la caractérisation écologique supplémentaire dans le cadre du projet de remplacement des équipements d'assainissement des eaux usées à Rivière-au-Renard.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE la dépense soit imputée au futur règlement d'emprunt.

**RES 25-04-056**

**AVENANT #5 - HONORAIRES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE  
POUR LA SURVEILLANCE BUREAU ET CHANTIER –  
PROJET DE COMPENSATION LIEN ROUTIER –  
PONCEAU MISS-ROBERT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a effectué des travaux pour la construction d'un lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit réaliser un projet de compensation pour la perte d'habitat du poisson dû aux travaux du lien routier;

CONSIDÉRANT la résolution 22-10-037 autorisant le projet de compensation soumis et approuvé par le MPO pour compenser la perte d'habitation du poisson;

CONSIDÉRANT la résolution 24-12-004 octroyant le mandat pour les travaux de construction afin de notamment remplacer le ponceau double existant du ruisseau Miss-Robert situé sur la montée de Pointe-Navarre;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de mandater une firme pour la surveillance bureau et chantier des travaux susdit;

CONSIDÉRANT QUE le consultant Tétra Tech QI inc. a déposé un avenant le 1<sup>er</sup> avril 2025 au montant de 51 700 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'avenant #5 de Tetra Tech QI inc. pour les honoraires professionnels en ingénierie pour la surveillance bureau et chantier pour les travaux de remplacement d'un ponceau double existant du ruisseau Miss-Robert sur la montée de Pointe-Navarre en lien avec le projet de compensation (MPO) pour le lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach pour un montant de 51 700 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement 1476-22.

**RES 25-04-057**

**AMÉNAGEMENT POUR EXPÉRIENCE IMMERSIVE 4D  
« CAP AU LARGE »**

CONSIDÉRANT QUE Destination Gaspé Inc. va opérer l'expérience immersive 4D Cap au large;

CONSIDÉRANT QUE pour l'ouverture de cette expérience au public, certains aménagements sont requis;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative contribue à l'attractivité touristique de la Ville de Gaspé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise une contribution maximale de 34 961.78 \$, taxes incluses, pour la réalisation des aménagements requis et proposés par Destination Gaspé Inc.

QUE la somme soit imputée au règlement d'emprunt 1512-23.

**RES 25-04-058**

**ATTRIBUTION À L'INTERNE DU POSTE ANNUEL  
DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR-JOURNALIER L'ÉTÉ  
ET OPÉRATEUR À L'AÉROPORT L'HIVER**

CONSIDÉRANT le processus d'affichage interne réalisé dans le but de combler ce poste vacant;

CONSIDÉRANT QU'une personne salariée temporaire a postulé sur ce poste et que la personne possède les qualifications et a accepté le poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'attribution du poste annuel de chauffeur-opérateur-journalier l'été et opérateur à l'aéroport l'hiver à monsieur Lee Syvret, et ce, rétroactivement au 21 avril 2025.

QUE les conditions de traitement incluses dans la convention collective soient appliquées, soit la classe 5 et à l'échelon 1.

QUE la période d'essai débute le 21 avril 2025 et selon la durée prévue à la convention collective en vigueur.

QUE la dépense salariale soit imputée aux postes budgétaires 02-320-00-141 (50%) et 02-371-10-141 (50%).

**RES 25-04-059**

**EMBAUCHE AUX POSTES TEMPORAIRES DE JOURNALIER**

CONSIDÉRANT les mouvements de personnel interne (convention CSN) et le processus d'affichage externe effectué en avril 2025 afin de combler des remplacements temporaires pour l'été 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de William Grenier et Denis O'Connor aux postes temporaires de journalier et ce, débutant le 5 mai 2025, et ce, jusqu'au retour des personnes remplacées.

QUE les conditions d'embauche soient la classe 2, échelon 1 de l'échelle salariale des cols bleus de la convention collective en vigueur.

QUE la dépense salariale soit imputée aux postes budgétaires 02-320-00-141 (50%) et 02-701-58-141 (50%).

**RES 25-04-060**

**AVENANT 1 - ANALYSE DE SOLUTIONS  
POUR UNE SOURCE DE PRÉLÈVEMENT D'EAU BRUTE –  
SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES PLANS ET DEVIS  
DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES  
DES OUVRAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
À L'ANSE-AU-GRIFFON**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire effectuer les travaux de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable à l'Anse-au-Griffon;

CONSIDÉRANT QU'il était requis de mandater une firme d'ingénierie pour effectuer les plans et les devis pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT la résolution 23-03-004 accordant le mandat susmentionné à Arpo Groupe-conseil au montant de 238 178.00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la réunion de démarrage et du premier relevé sur place à l'automne 2023, il a été constaté que la configuration existante réelle de la prise d'eau différait de celle présentée à l'appel d'offre;

CONSIDÉRANT QU'il est maintenant nécessaire d'évaluer des options de source de prélèvement d'eau brute afin de pouvoir débiter le mandat original tel que prévu;

CONSIDÉRANT QU'Arpo groupe-conseil nous a transmis l'avenant 1 « Analyse de solution pour une source de prélèvement d'eau brute » au montant de 23 588,00 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise les honoraires supplémentaires transmis par Arpo Groupe-conseil pour l'analyse de solutions pour une source de prélèvement d'eau brute au montant de 23 588,00 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au futur règlement d'emprunt.

**RES 25-04-061**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 1549-25**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 7 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 1549-25 a été déposé lors de la même séance et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement est de modifier le règlement numéro 1448-21 sur la gestion contractuelle, afin d'y ajouter les dispositions rendues obligatoires par les lois suivantes : Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives, la Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, la Loi visant

principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics et la Loi sur les contrats et les organismes publics;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement a pour objet d'ajouter, au règlement de gestion contractuelle, les mesures suivantes :

- des mesures qui favorisent certains biens et services, fournisseurs, assureurs et entrepreneurs, québécois ou autrement canadiens, pour certains types de contrats;
- des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants québécois ou autrement canadiens afin de favoriser certains biens et services, fournisseurs, assureurs et entrepreneurs pour certains types de contrats.

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil préalablement à son adoption;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1549-25, règlement modifiant le règlement 1448-21 sur la gestion contractuelle, soit adopté.

**RES 25-04-062**

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT 1550-25

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance spéciale du 9 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 1550-25 a été déposé lors de la même séance et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement est de modifier le règlement 1413-20 afin de prolonger l'admissibilité au programme au 31 décembre 2025 et augmenter la valeur totale dudit programme.

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil préalablement à son adoption;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1550-25, règlement modifiant les articles 6 et 17 du règlement 1413-20 décrétant l'adoption d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour promouvoir la construction de logements locatifs sur le territoire de la ville de Gaspé, soit adopté.

**RES 25-04-063**

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT 1155-11-04

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a été donné aux membres du Conseil, lesquels déclarent avoir reçu copie du présent règlement préalablement à son adoption conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1155-11-04, règlement amendant le règlement relatif au plan d'urbanisme 1155-11 en ajoutant l'article 5.4 Les zones à revitaliser : dynamiser, rénover, moderniser, soit adopté.

**RES 25-04-064**

**AVIS DE MOTION  
1156-11-68**

Le conseiller Ghislain Smith donne avis qu'il sera présenté à une prochaine séance de ce conseil, un règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en :

- Créant la zone M-278, à même la zone CE-278
- Ajoutant une grille de spécifications pour la zone M-278
- Supprimant la grille de spécifications pour la zone CE-278
- Créant la zone M-279, à même la zone CR-279
- Ajoutant une grille de spécifications pour la zone M-279
- Supprimant la grille de spécifications pour la zone CR-279.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présents à cette séance conformément aux exigences de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

**RES 25-04-065**

**AVIS DE MOTION ET  
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT  
CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES  
À DES TRAVAUX MUNICIPAUX DANS LES ZONES M-278 ET M-279**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière présente le projet de règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux dans les zones M-278 et M-279 et fait mention de l'objet du règlement et de sa portée;

L'objet de ce règlement est d'assujettir la délivrance de permis ou de certificat, dans les zones M-278 et M-279, à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Ville sur la réalisation des travaux municipaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge et le partage des coûts relatifs à ces travaux, et de prévoir, dans certains cas, qu'une partie de ces coûts est assumée par la Ville.

Suivant cette présentation, le conseiller Ghislain Smith donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil, un règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux dans les zones M-278 et M-279 et procède également à son dépôt en séance tenante.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance et le projet de règlement est

immédiatement mis à la disposition du public conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

À 19 h 59, la deuxième période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

**RES 25-04-066**

#### FERMETURE DE LA SÉANCE

À 19 h 59 aucune question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

---

Daniel Côté, maire

---

Élodie Mercier, greffière adjointe

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, le vendredi 25 avril 2025 à 12 h 15, à laquelle assistaient la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé, le conseiller Réal Côté, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient absents : le conseiller Mathieu Denis, le conseiller Jean-Michel Noël et le conseiller James Keays.

Étaient également présents, M. Marc Dupont, coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 SERVICES MUNICIPAUX
- 2.1 Acceptation d'un projet de règlement 1551-25 concernant les à des travaux municipaux dans les zones M-278 et M-279 et de de consultation (premier projet)
- 3 questions du public

**RÉS. 25-04-067**

#### ACCEPTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT 1551-25 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX DANS LES ZONES M-278 ET M-279 ET DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION (PREMIER PROJET)

IL est proposé par le conseiller Ghislain Smith

ET résolu à l'unanimité,

QUE le projet de règlement 1551-25 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux dans les zones M-278 et M-279 décrit ci-après soit accepté :

L'objet de ce premier projet de règlement 1551-25 est d'assujettir la délivrance de permis ou de certificat, dans les zones M-278 et M-279, à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Ville sur la réalisation des travaux municipaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge et le partage des coûts relatifs à ces travaux, et de prévoir, dans certains cas, qu'une partie de ces coûts est assumée par la Ville.

QUE l'assemblée de consultation soit tenue à l'hôtel de ville, le 5 mai 2025, à 19 h 00.

À 12 h 16, la période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance est fermée.

---

Daniel Côté, maire

---

Isabelle Vézina, greffière